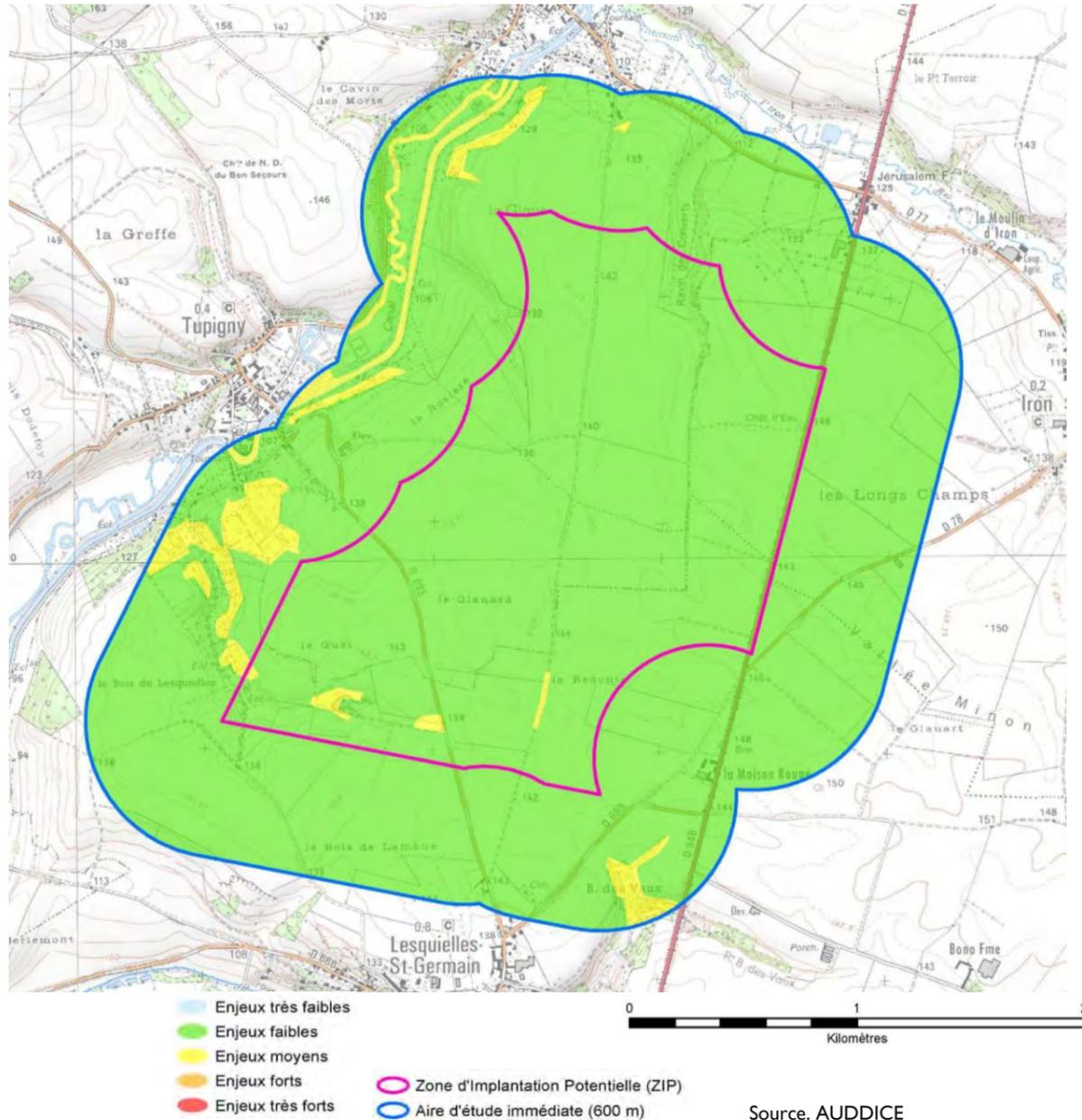


arbusive.

Les **trois espèces d'amphibiens** recensées au niveau de la ZIP sont **protégées mais non patrimoniales** et les espèces recensées dans la bibliographie sont des espèces assez communes et en préoccupation mineure dans la région (à l'exception du Triton ponctué, peu commun en région et quasi-menacé à l'échelle nationale).



Carte 44 de la synthèse des enjeux batrachologiques

Source. AUDDICE

L'enjeu amphibien peut donc être qualifié de modéré au niveau des 2 habitats humides ayant révélé la présence d'espèces protégées, communes à assez communes mais non patrimoniales, ainsi qu'au niveau des secteurs boisés pouvant servir de zones d'hivernage pour ces espèces, et faible ailleurs, en l'absence d'habitats favorables à l'installation durable de cette faune.

D.2-5c Reptiles

Aucune espèce de reptiles n'a été observée sur la ZIP au cours des inventaires dédiés.

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été inventoriée sur la ZIP et les espèces recensées dans la bibliographie sont des espèces communes et en préoccupation mineure en Picardie.

Aucune espèce de reptiles n'a été rencontrée, toutefois les coteaux calcaires et les haies sont favorables à ces derniers.

L'enjeu reptiles est très faible.

D.2-5d Mammifères terrestres

Les habitats de la ZIP ne sont pas favorables à une diversité spécifique importante en mammifères terrestres, seules 3 espèces ont été observées de façon directe. D'une façon générale les haies et boisements constituent néanmoins des zones d'accueil favorables pour quelques espèces très communes.

Le Chevreuil d'Europe a été observé à plusieurs reprises en déplacement. Il n'est pas rare d'en voir dans les milieux découverts, souvent lorsqu'il est dérangé.

Le Lièvre d'Europe est omniprésent en plaine alors que le Lapin de garenne fréquente plutôt les zones bocagères où il y a un couvert arbustif plus important.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté régionale	Menace régionale	Menace nationale	Protection	
					Française	Internationale
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre commun	C	LC	LC	Ch.	B3
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	TC	LC	LC	Ch	B3
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	TC	LC	NT	Ch / Nu	-

Rareté régionale - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature (2009) : E = exceptionnel, RR = très rare, R = rare, AR = assez rare, PC = peu commun, AC = assez commun, C = commun, CC = très commun / Menace régionale – Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature (2009) / Menace nationale – UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France : RE : Espèce disparue, CR : En danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : vulnérable, NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NE : Non évaluée / Protection Statut de protection française : l'arrêté modifié du 17.04.81 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19.05.1981) Ch. = Arrêté modifié du 26.06.1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (JORF du 20.09.1987 et 15.02.1995) Nu = Arrêté du 30.09.1988 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles par le préfet (JORF du 02.10.1988) / Statut de protection internationale : B3 = Annexe 3 de la convention de Berne du 19 septembre 1979

Figure 80 de la liste des mammifères recensés sur la zone d'étude

Toutes les espèces observées sur la ZIP sont relativement communes, chassables voire considérées comme nuisibles.

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) protégée n'a été rencontrée, les étendues de cultures agricoles sont peu favorables à l'accueil d'une grande diversité de mammifères sur la ZIP. L'enjeu mammifère terrestre est très faible.

D.2-6. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

L'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeux spécifiques.

Les habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude immédiate sont en grande majorité dominés par la grande culture, et donc fortement anthropisés. Globalement, les enjeux floristiques sont très faibles (parcelles cultivées) à faibles (chemins enherbés).

Les boisements et prairies pâturées, bien qu'abritant des espèces communes, permettent d'apporter une diversité de milieux et d'espèces. En ce sens, l'enjeu floristique est qualifié de modéré. Il en est de même pour les prairies de fauche qui, bien qu'étant d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, sont eutrophisées et présentent un état de conservation non optimal.

Enfin, les milieux calcicoles (pelouses et pelouses ourléifiées) représentent un enjeu floristique fort, de par leur diversité floristique et leur statut d'habitat d'intérêt communautaire.

De ce fait l'enjeu floristique est très faible pour les parcelles cultivées, faible pour les chemins enherbés, modéré pour les boisements et les prairies pâturées, et fort pour les pelouses calcaires.

Concernant l'avifaune, le premier constat est que la ZIP est en quasi-totalité occupée par de grandes cultures, fréquentées par une avifaune globalement commune, en notant toutefois la présence de quelques espèces d'intérêt patrimonial.

On soulignera cependant la présence de deux ensembles bocagers. Le premier est le complexe formé par le Bois de Lesquiennes et les prairies environnantes à l'ouest de la ZIP; le second est composé du Ravin des Convertis et des pâtures adjacentes, au nord-est de la ZIP entre la D77 et la D946. Autre secteur d'intérêt, la vallée de l'Oise qui borde la limite ouest de la ZIP.

Ces trois ensembles sont empruntés par l'avifaune en tant que corridor de déplacement. Ils sont également utilisés lors des parades nuptiales, de la nidification ou comme halte migratoire. La vallée de l'Oise est également un couloir de migration préférentiel à l'échelle locale.

Par ailleurs, la plaine agricole, malgré sa plus faible diversité, est toutefois occupée par les limicoles (Vanneau huppé, Pluvier doré) et certains passereaux comme aire de repos et d'alimentation (hivernage, migration), notamment la partie sud du plateau.

L'Œdicnème criard, nicheur vulnérable en Picardie, y a également été entendu durant la période de nidification.

L'aire d'étude immédiate est également bien fréquentée par des rapaces, et, ce, tout au long de l'année, certains étant rares à l'échelle régionale à l'instar des busards (Saint-Martin et des roseaux), des milans (noir et royal) et des faucons (pèlerin et hobereau). La zone d'étude est un site de nidification très probable pour le Faucon crécerelle et la Buse variable. Le Busard Saint-Martin a été observé, posé ou en chasse, sur le site à plusieurs reprises mais n'y a pas niché. Les Milans noir et royal (un individu chacun) et le Faucon pèlerin ont également été observés, en passage migratoire sur le site.

Les enjeux avifaunistiques sont donc qualifiés de :

- . Faibles pour la plaine agricole, territoire de chasse pour les rapaces,
- . **Modérés au niveau des zones de nidification probables de l'Œdicnème criard et dans un périmètre de 200 mètres des boisements et secteurs bocagers et humides d'intérêt,**
- . **Forts au niveau des secteurs boisés, bocagers et de la vallée de l'Oise.**

Concernant les chiroptères, un constat similaire peut être fait. De manière générale, les cours d'eau et les secteurs boisés, arbustifs et anthropisés constituent les zones de chasse et de déplacement les plus actives en nombre de contacts et en nombre d'espèces, et, ce, notamment en période de parturition et de transit automnal. Au total, 14 espèces y ont été recensées ce qui représente une richesse spécifique non négligeable en contexte agricole. Sur l'aire d'étude immédiate sont concernés :

- Le Canal de la Sambre à l'Oise et le cours d'eau « Le Noirrieu » à l'ouest,
- Le Bois de Lesquielles et la friche arbustive au sud du lieu-dit « Le Guet »,
- Le secteur bocager au nord-est avec le Ravin des Convertes.

Les parcelles agricoles, quant à elles, font l'objet d'une activité faible pour la Pipistrelle commune et sporadique pour la Sérotine commune, la Noctule commune et la Noctule de Leisler.

On peut donc affirmer que les chauves-souris fréquentent préférentiellement les zones boisées et les cours d'eau sans toutefois exclure la présence occasionnelle de chiroptères sur l'ensemble de la ZIP notamment au niveau de chemins fortement enherbés ou proches de linéaires arbustifs ou boisés.

Les enjeux liés aux chiroptères sont donc :

- . Faibles pour les parcelles cultivées,
- . **Modérés au niveau des chemins enherbés et des zones tampons autour des zones à enjeux forts**
- . **Forts pour les secteurs qui concentrent l'activité et la diversité chiroptérologique, à savoir les cours d'eau, les boisements et les haies de l'aire d'étude immédiate.**

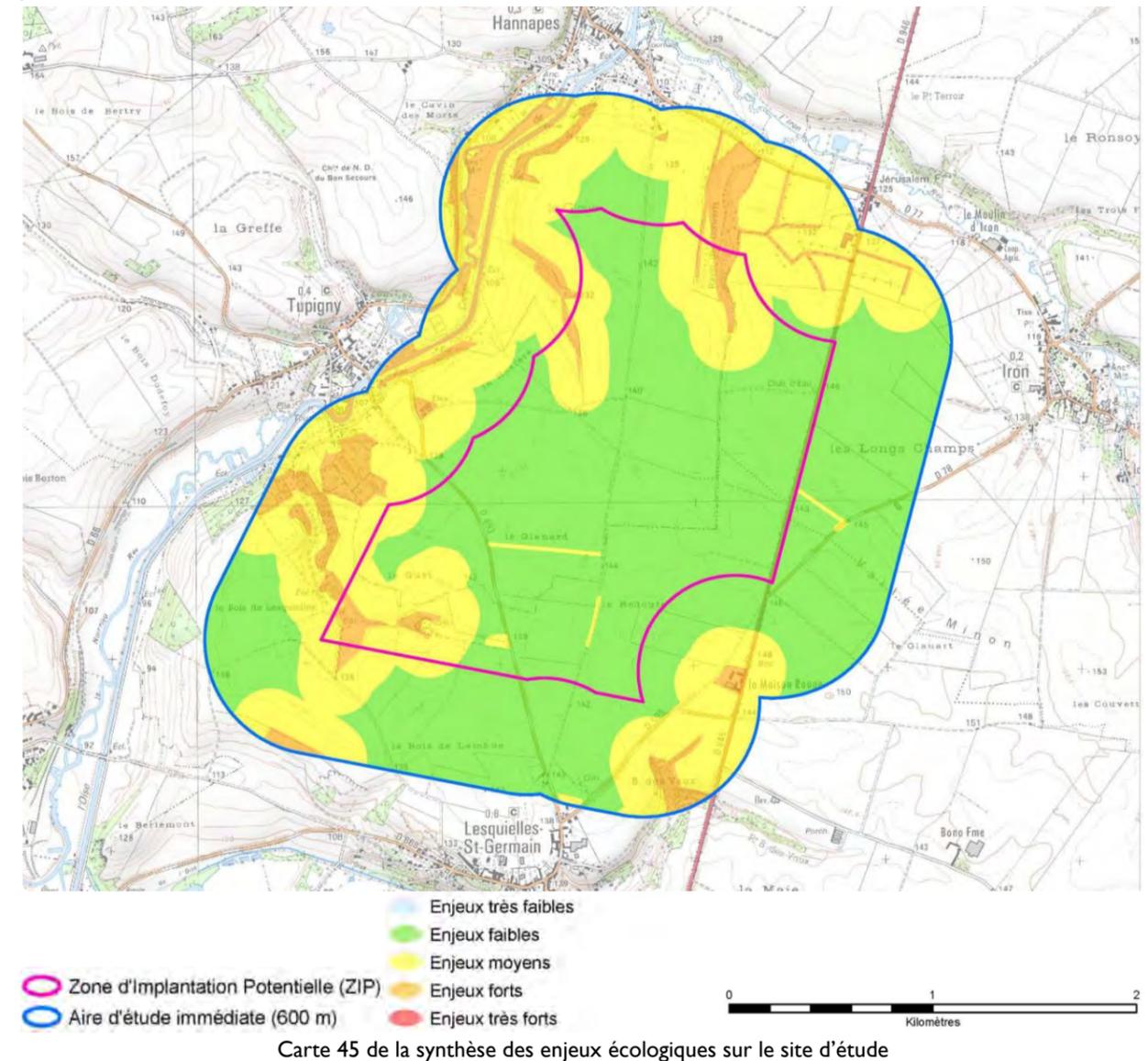
La diversité constatée pour les autres vertébrés (mammifères terrestres, batraciens et reptiles) est relativement faible et les enjeux qui en découlent très faibles à modérés (habitats humides et boisés propices aux batraciens).

Enjeux	Flore	Oiseaux	Chiroptères	Autres vertébrés	Général
Très forts	-	-	-	-	-
Forts	Espèces patrimoniales nombreuses	Espèces patrimoniales nombreuses	Présence de chauves-souris en transit et en chasse de manière régulière	Présence de plusieurs espèces protégées	Implantation d'éoliennes exclue
Modérés	Peu d'espèces patrimoniales	Peu d'espèces patrimoniales	Présence de chauves-souris en chasse	Présence d'habitats d'espèces protégées	Implantation possible si mesures de réduction et compensatoires adaptées
Faibles	Aucune espèce protégée ou patrimoniale	Très peu d'espèces d'intérêt	Secteur très peu utilisé par les chauves-souris	Absence d'espèces protégées et/ou patrimoniales	Implantation possible
Très faibles	-	-	-	-	-

Figure 81 de la synthèse des enjeux écologiques au sein du site d'étude

La carte synthétise ces enjeux et montre les zones les plus favorables à l'implantation d'éoliennes. La distance tampon (200 m des mâts autour des boisements et des secteurs d'intérêt pour l'avifaune, 200 à 150 m des mâts pour les haies en fonction de leur fréquentation par les chauves-souris, 150 mètres de la pelouse calcicole pour les chauves-souris) concerne les chiroptères et les oiseaux. Elle permet de garder une distance de sécurité vis-à-vis des déplacements, des parades ou des transits de ces

espèces.



Nous pouvons donc en conclure que les sensibilités sont surtout localisées dans des zones où l'activité des oiseaux (nidification, déplacement local, halte migratoire) et des chiroptères (zones de chasse, couloirs de déplacement) est la plus importante, donc principalement au niveau des cours d'eau et des boisements et haies qui structurent l'aire d'étude.

D.2-6a Scénarios d'évolution

Comme détaillé dans le chapitre consacré aux impacts du projet éolien des Lupins sur la flore et les habitats, la mise en place des 4 aérogénérateurs et des chemins d'accès au sein des parcelles cultivées n'aura pas d'incidences sur l'évolution du milieu naturel. En effet, au vu du relief, de la situation du parc éolien (contexte agricole) et de la faible emprise du projet, aucun impact significatif n'est à prévoir à ce niveau. Une recolonisation progressive de la végétation se fera à proximité des éoliennes et des chemins d'accès et de ce fait, le couvert végétal restera sensiblement le même. En l'absence d'évolution des habitats, aucune évolution significative n'est à prévoir à court et moyen termes pour certaines communautés animales (mammifères, amphibiens et reptiles). Les pieds d'éoliennes, entourés d'un couvert végétal bas mais cependant permanent, peuvent toutefois constituer des petites zones refuge pour l'entomofaune au sein d'un milieu agricole peu propice à leur installation. En ce qui concerne l'avifaune et les chiroptères, l'application des mesures d'évitement et de réduction - déjà présentées dans le présent rapport - conduit à des impacts résiduels négligeables.

D.3 MILIEU HUMAIN

D.3-1. OCCUPATION DES SOLS

Objectif : L'occupation des sols est à l'interface entre les différentes composantes de l'environnement. La géomorphologie du territoire a contribué au développement des milieux naturels et également aux activités anthropiques : choix des cultures par exemple, implantation des secteurs fréquentés (habitations, routes, bâtis d'activités...). Ce chapitre permet d'obtenir une vision globale de l'aménagement actuel du territoire afin d'intégrer au mieux le parc éolien dans son environnement.

Sources des données : cartes IGN, relief

Dans l'aire d'étude éloignée

A l'échelle élargie, l'occupation des sols (voir ci-dessous) est plutôt homogène, avec un grand plateau agricole ouvert. Les grands massifs boisés sont cantonnés à l'est en Thiérache ou dans le Vermandois à l'ouest.

Le plateau agricole est caractérisé par les grandes cultures de céréales.

Le plateau est découpé par les vallées de l'Oise et de ses affluents principalement en rive droite depuis le nord. Les fonds de vallée plats, plus ou moins larges sont alors couverts de prairies, leurs versants boisés. Elles accueillent les principaux bourgs et les axes routiers historiques, aujourd'hui de desserte.

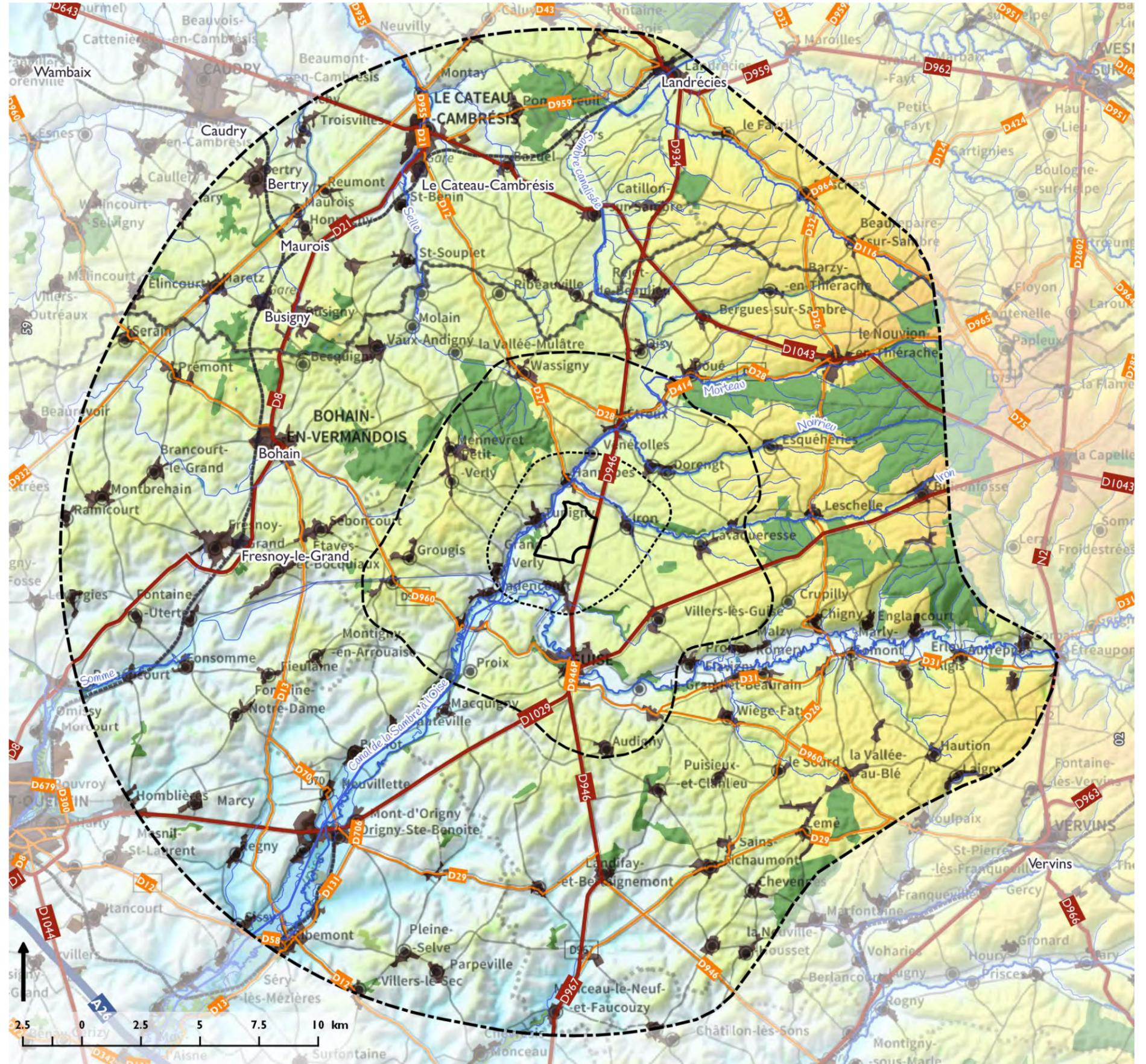
La trame viaire principale forme un réseau de traverses, grandes lignes droites à travers les plateaux, s'affranchissant des vallées, jusqu'aux grands pôles urbains hors zone d'étude,

L'urbanisation de l'aire d'étude est caractérisée par la présence de quelques bourgs de taille moyenne (Guise, Bohain-en-Vermandois, Cateau-Cambresis, La Capelle, Fresnoy-le-Grand, Origny-Sainte-Benoite) aux croisements des routes de traverse et des voies d'eau, et d'une multitude de villages éparpillés sur tout le territoire. Au-delà de l'aire d'étude éloignée au sud-ouest, Saint-Quentin constitue le grand pôle urbain.



Sources : IGN BDAI 75, FranceRaster® IGN/Esri, IGN Routes 500, OSM, Corine land Cover 2012 BD Carthage.

Carte 46 de l'occupation du sol et des principaux axes de déplacement dans l'aire éloignée



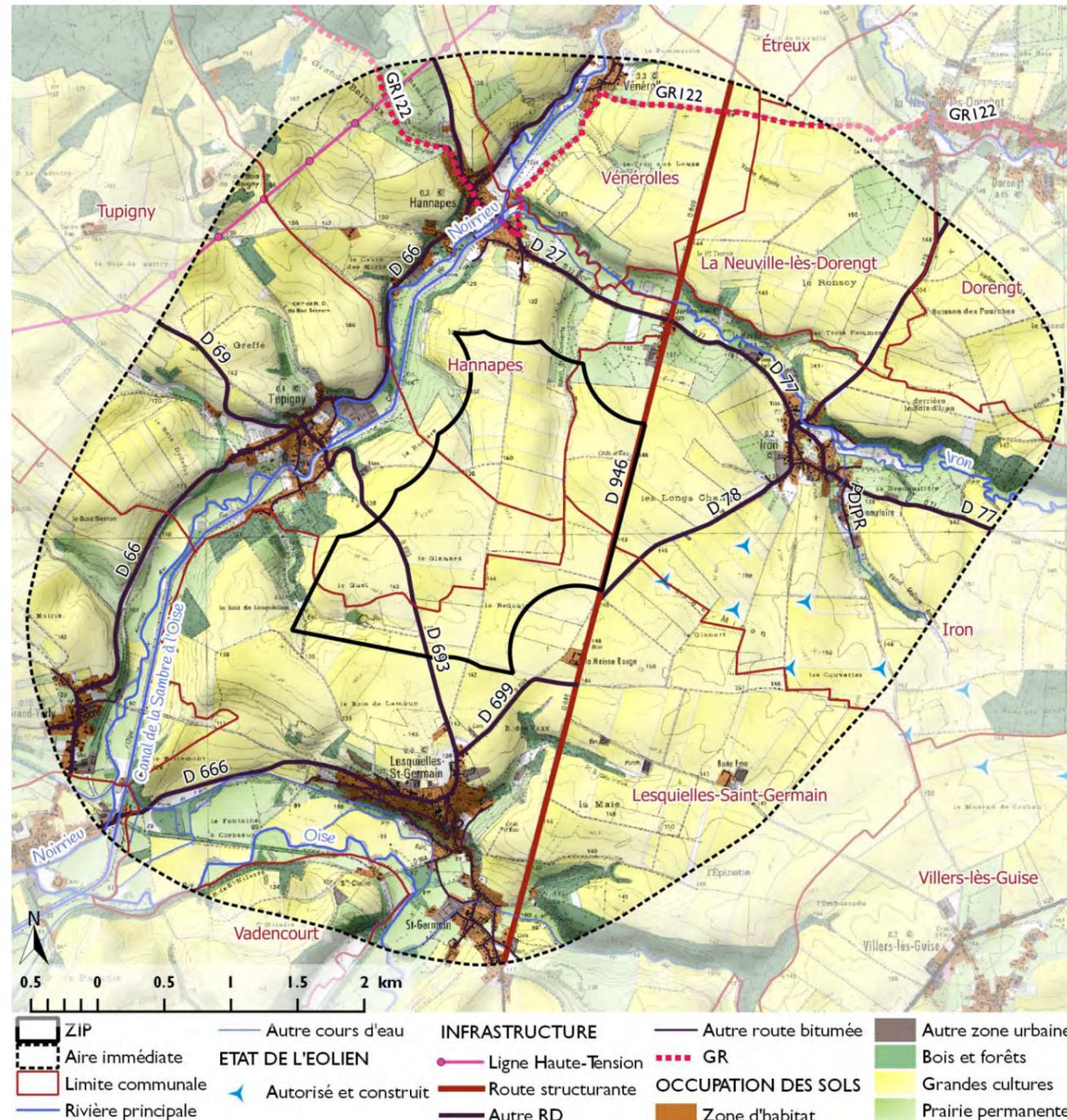
Etude d'impact sur l'environnement du parc éolien des Lupins

Dans l'aire immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les **espaces agricoles de grandes cultures** sont dominants sur les plateaux. Le parcellaire y est de grande taille. Il est traversé par la RD 946, bordée de grands alignements d'arbres. Quelques bâtiments agricoles, isolés, jalonnent l'espace ouvert. A l'est, les éoliennes du parc de Basse-Thiérache sont disposées en deux lignes.

L'espace de plateau ouvert est découpé par les vallées de l'Iron au nord, du Noirrieu à l'ouest et de l'Oise au sud. Elles abritent les villages environnants : Iron, Vénérolles, Hannapes, Tupigny, Vadencourt, Grand-Verly et Lesquielles-Saint-Germain. Elles sont occupées en grande majorité par des prairies, des bois, aux tailles toutefois modestes, et soulignent les flancs abrupts.

Le Noirrieu est doublé par le canal de la Sambre à l'Oise, aujourd'hui fermé à Vadencourt. Le GR122 traverse les plateaux au nord de la vallée de l'Iron.



Sources : IGN BDAI 75, IGN Scan 25, IGN Routes 500, MOS Picardie 2010, RPA, DREAL, OSM.

Carte 47 de l'occupation du sol dans l'aire immédiate et ses proches abords

Dans la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle est constituée quasi-exclusivement de grandes parcelles agricoles exploitées en grande cultures, de quelques prairies permanentes dans les talwegs marqués, avec un réseau routier limité à la RD946, une route départementale de desserte (RD693) et des chemins ruraux ou d'exploitation.

D.3-1a Synthèse de l'état actuel et du scénario de référence « Occupation des sols »

Dans l'aire d'étude éloignée, de grands plateaux calcaires sont traversés par les vallées de l'Oise et ses affluents. L'occupation des sols est alors plutôt homogène, avec de grandes cultures sur les plateaux fertiles, parfois recouverts de grands ensembles forestiers en Thiérache ou Vermandois. Les vallées bien marquées de l'Oise et de ses affluents doublés du canal de la Sambre à l'Oise abritent des prairies et de nombreux villages.

L'urbanisation s'organise autour de petits bourgs dispersés dont Guise, aux croisements des axes routiers traversant les plateaux picards et les voies d'eau, et d'une multitude de villages éparpillés sur tout le territoire.

L'aire d'étude immédiate se situe dans cet espace de grands plateaux agricoles, découpé des vallées de l'Oise et du Noirrieu. Les bois sont limités aux flancs les plus abrupts. Un chapelet de village accompagne les voies d'eau : Iron, Vénérolles, Hannapes, Tupigny, Vadencourt, Grand-Verly et Lesquielles-Saint-Germain.

Le scénario de référence se caractérise par les développements urbain et agricole, principales occupations actuellement. Le développement urbain est directement lié au contexte socio-économique et aux politiques menées (documents d'urbanisme communaux et intercommunaux).

D.3-2. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Objectif : L'analyse de l'environnement démographique et socio-économique vise à identifier le contexte humain local tant en termes de démographie, d'habitat, d'activités économiques que d'usages du territoire (activités aéronautiques, chasse...). Il s'agit de mettre en évidence les atouts ou les contraintes pour l'implantation du parc éolien.

Sources des données : INSEE, DATAR, AGRESTE, Registre parcellaire agricole, INAO, Conseil départemental

D.3-2a Aménagement urbain du territoire

Les communes de l'aire d'étude immédiate (ZIP + 2 km) sont Dorengt, Hannapes, Iron, Lesquielles-Saint-Germain, Neuville-lès-Dorengt, Tupigny, Vadencourt, Vénérolles et Grand-Verly. Au nombre de 9, elles sont appelées les « communes autour du projet » dans les paragraphes suivants et cerclées de rouge dans les cartes suivantes.

Note. Les communes de Dorengt, Neuville-lès-Dorengt, Vadencourt et Vénérolles sont concernées à leur marge par l'aire d'étude immédiate, leur bourg étant exclus.

Les communes autour du projet se positionnent en zone rurale, au-delà de l'aire urbaine et péri-urbaine de Saint-Quentin. Elles sont dans l'influence de petits pôles, dont celui de Guise/Lesquielles-Saint-Germain.

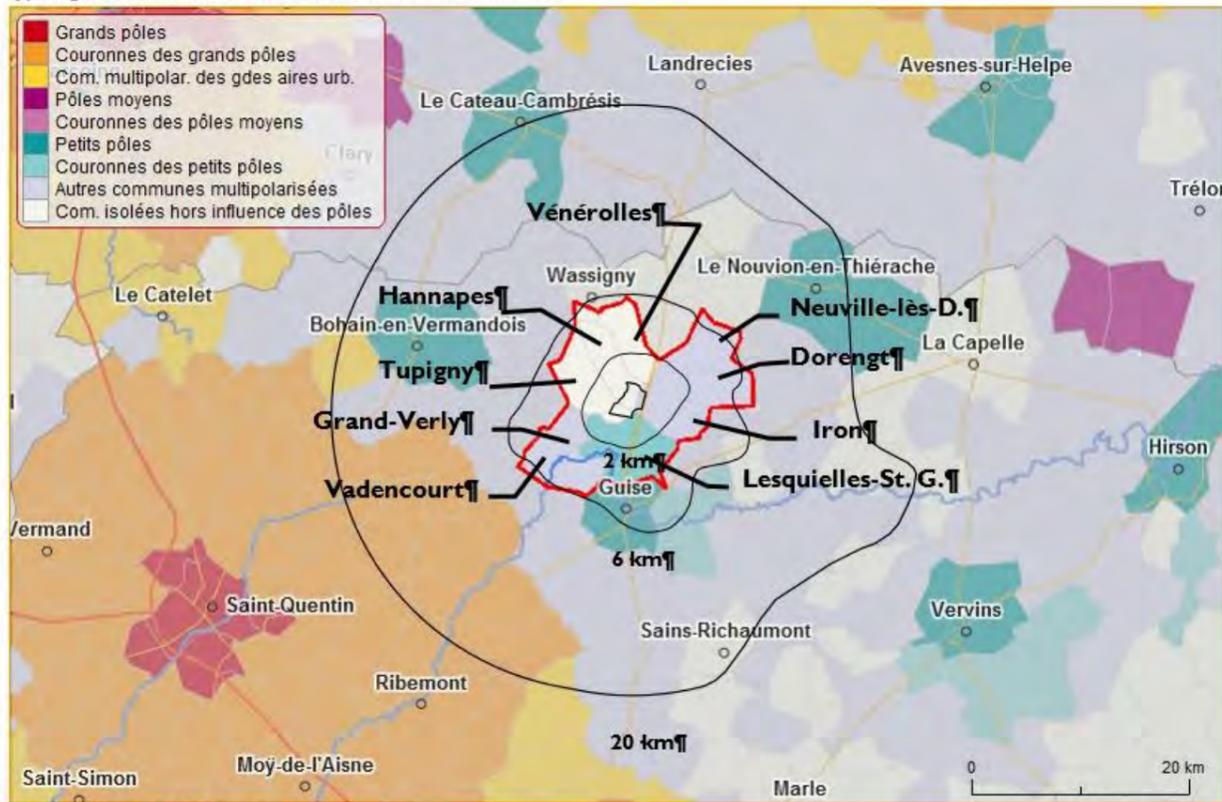
Le zonage en aires urbaines permet de rendre compte des territoires d'influence des villes et d'étudier les dynamiques en jeu, en termes d'emplois et de déplacements domicile-travail.

Une aire urbaine est un territoire composé d'un pôle et de sa couronne. Le pôle correspond à une agglomération (unité urbaine) offrant au moins 1 500 emplois. Dans la couronne du pôle, les communes ont au moins 40 % de leurs actifs résidents qui travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Sont désormais distingués les grands pôles (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (de 5 000 à 10 000) et les petits pôles (de 1 500 à 5 000). Seules les aires basées sur les grands pôles urbains sont qualifiées d'urbaines.

D'autres communes, dites multipolarisées, n'entrent pas dans l'aire d'un pôle particulier mais sont sous l'influence de plusieurs pôles. On différencie les communes multipolarisées des grandes aires attirées par au moins deux grandes aires urbaines, des autres communes multipolarisées.

Les communes non intégrées dans un de ces espaces sont dites communes isolées hors influence des pôles.

typologie communale / aires urbaines 2010 - source : Insee



Carte 48 des aires urbaines

D.3-2b Démographie

Les communes autour du projet sont très peu peuplées. Lesquielles-Saint-Germain, petit pôle, compte moins de 1 000 habitants (817 habitants en 2013), Vadencourt 577 habitants, et toutes les autres communes entre 150 et 400 habitants. Dans l'aire intermédiaire, Guise est la commune la plus peuplée avec 5014 habitants.

Population	Dorengt	Hannapes	Iron	Lesquielles-St-G.	Neuville-lès-D.	Tupigny	Vadencourt	Vénérolles	Grand-Verly
Population en 2013	157	304	235	817	399	352	577	231	145
Densité de population en 2013 (hab/km²)	15,00	33,20	24,70	50,40	36,70	27,40	47,10	26,00	38,20
Variation de la population entre 2008 et 2013, en %	0,4	2,0	1,1	-1,1	1,2	-0,5	1,8	0,6	0,4
Nombre de ménages en 2013	65	115	99	330	152	148	240	96	56

Figure 82 des chiffres clés de la population

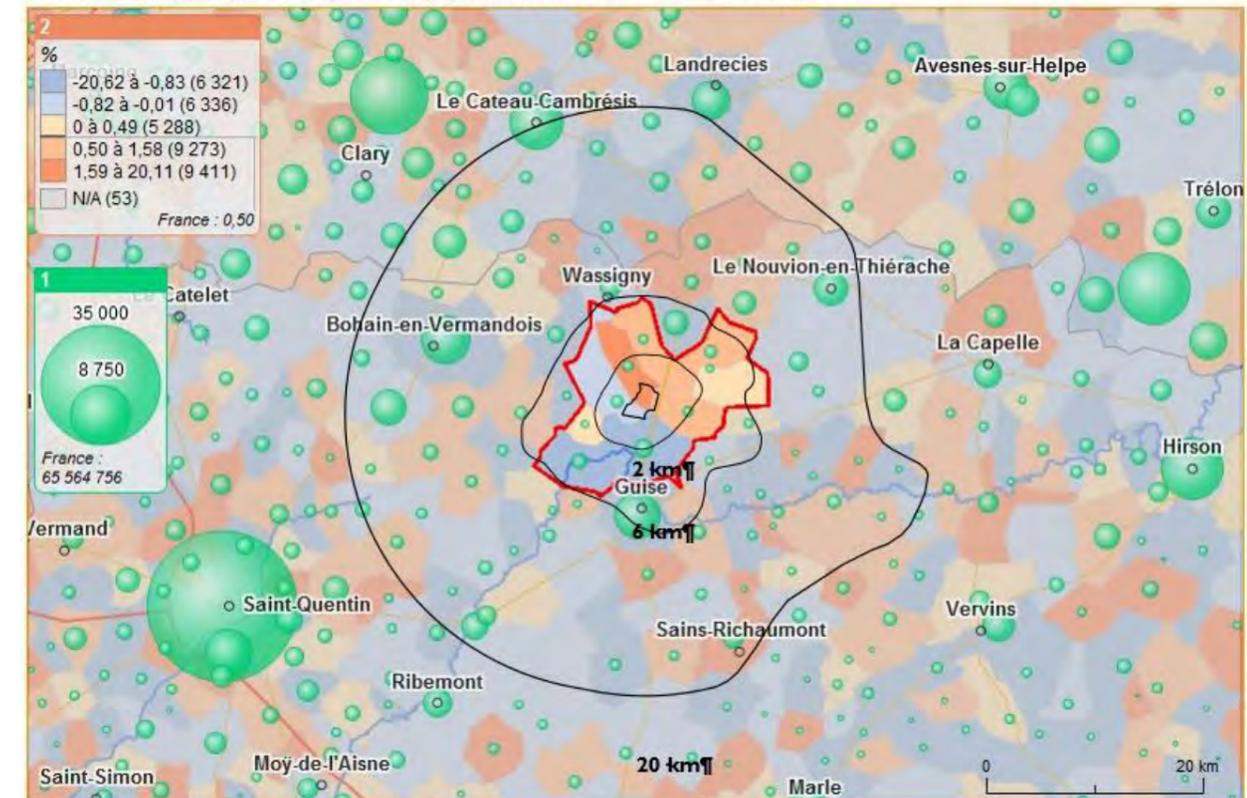
Les communes de la moitié nord de l'aire d'étude immédiate (Hannapes, Vénérolles, Neuville-lès-Dorengt, Dorengt et Iron) connaissent une croissance relative moyenne à importance de leur population, tandis que les autres proches de Guise sont en perte de population sur 5 ans.

Hormis Lesquielles-Saint-Germain et Vadencourt, avec près de 50 habitants/km² (communes du pôle urbain secondaire de Guise), les communes présentent une faible densité de population, caractéristique des communes rurales.

A l'échelle territoriale, les communes présentent une **tendance de fond marquée par une « faible densité, et en croissance résidentielle modérée »** [DATAR, 2011 in Typologies des campagnes françaises].

1 - population municipale en 2013 - source : Insee, Populations légales

2 - taux de variation annuel moyen de la population, 2008-2013 - source : Insee, RP



Carte 49 de la population et variation annuelle moyenne

D.3-2c Habitats et logements

En cohérence avec le nombre d'habitants, Lesquielles-Saint-Germain et Vadencourt disposent du parc de logements le plus important dans l'aire immédiate, et Guise dans l'aire intermédiaire.

Comme la majorité des communes rurales et périurbaines, les communes autour du projet ont un parc de logements présentant un taux très important de ménages propriétaires de leur résidence principale (entre 77 et 90 %).

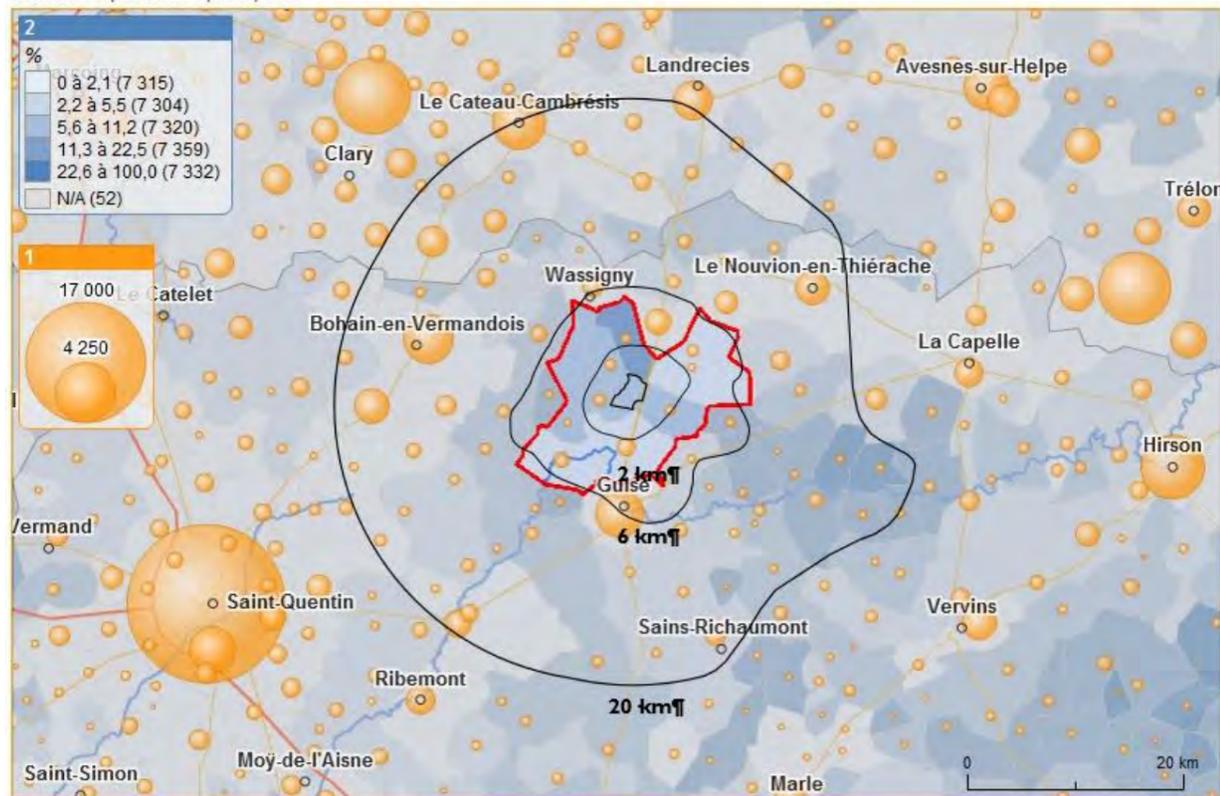
La part de résidence secondaire varie de faible (entre 2 et 5.5 %) à moyenne à Vénérolles (11.4 %).

Logement	Dorengt	Hannapes	Iron	Lesquielles-St-G.	Neuville-lès-D.	Tupigny	Vadencourt	Vénérolles	Grand-Verly
Nombre de logements en 2013	74	149	121	380	168	182	288	114	70
Part des résidences principales en 2013, en %	89,0	77,3	81,6	86,8	90,5	81,3	83,3	84,2	80,4
Part des résidences secondaires en 2013, en %	5,5	6,0	8,8	3,4	4,2	7,7	3,5	11,4	6,5
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013, en %	61,5	78,6	73,5	77,0	76,8	62,2	75,8	80,2	81,8

Source : Insee, RP2013 exploitation principale

Figure 83 des chiffres clés du logement

1 - nombre de logements, 2013 - source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - après 1999 RP exploitations principales
 2 - part des résidences secondaires et logements occasionnels, 2013 - source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - après 1999 RP exploitations principales



Carte 50 des logements et résidences secondaires

D.3-2d Emploi et activités

Les communes de l'aire d'étude immédiate relèvent d'une « campagne agricole et industrielle » selon l'INSEE et la DATAR. Le développement est alors polarisé par une économie résidentielle et industrielle, où le marché du travail est en difficulté, comme dans la grande majorité de l'Aisne rurale. Les communes autour du projet sont partagées entre les zones d'emploi de Saint-Quentin à l'ouest et de la Thiérache à l'est (source : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>).

La typologie des espaces ruraux dirigée par la DATAR vise à caractériser les campagnes françaises et les espaces à enjeux spécifiques (montagne et littoral) en dépassant le seul critère de densité et l'approche opposant le rural à l'urbain. Elle met en évidence les récentes évolutions socio-économiques de ces territoires en utilisant une série de descripteurs statistiques pouvant être regroupés autour de 3 thématiques : Espace, population et conditions de vie (organisation spatiale, accessibilité, démographie), Emploi et activités économiques (marché du travail, structure économique), Paysages (occupation du sol, relief). [Source : DATAR, 2011. Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011]

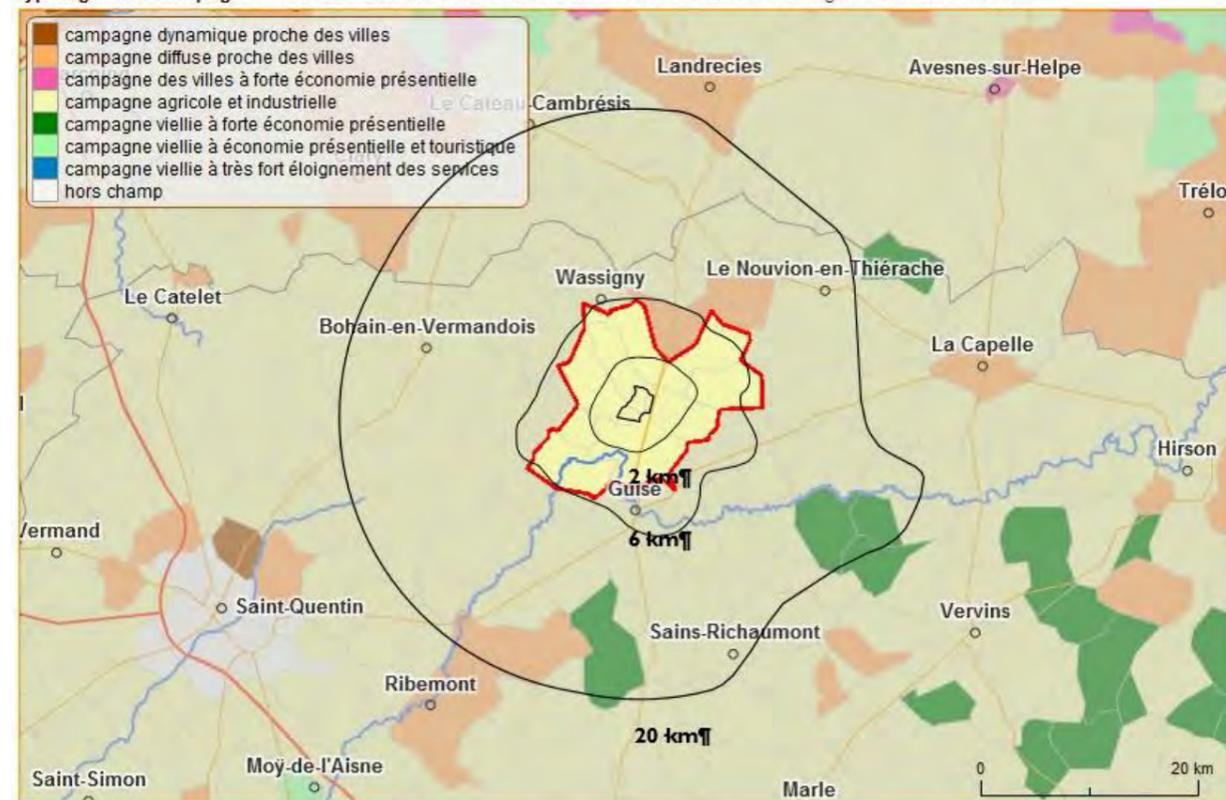
Les entreprises installées dans ces communes génèrent peu d'emplois, environ 430 emplois (salariés et non-salariés) dont plus d'un quart à Vénérolles.

Emploi - Chômage	Dorengt	Hannapes	Iron	Lesquielles-St-G.	Neuville-lès-D.	Tupigny	Vadencourt	Vénérolles	Grand-Verly
Emploi total au lieu de travail en 2013	26	17	29	65	59	64	40	120	11
dont part de l'emploi salarié, en %	30,6	94,1	66,0	56,9	74,5	83,0	82,4	90,8	81,6
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2013	4,1	13,7	16	19	14,8	19,6	24,1	18,8	26,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

Figure 84 des chiffres clés de l'emploi et du chômage

typologie des campagnes - source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT



Carte 51 de la typologie des campagnes

Établissements	Dorengt	Hannapes	Iron	Lesquielles-St-G.	Neuville-lès-D.	Tupigny	Vadencourt	Vénérolles	Grand-Verly
Nombre d'établissements	14	6	23	31	26	30	30	17	10
Part de l'agriculture, en %	71,4	33,3	26,1	29,0	19,2	26,7	30,0	35,3	40,0
Part de l'industrie, en %	-	16,7	17,4	6,5	7,7	-	3,3	11,8	-
Part de la construction, en %	7,1	-	-	6,5	3,8	13,3	3,3	11,8	-
Part du commerce, transports et services divers, en %	7,1	16,7	47,8	51,6	53,8	40,0	53,3	29,4	50,0
dont commerce et réparation automobile, en %	-	-	21,7	9,7	15,4	16,7	16,7	11,8	30,0
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	14,3	33,3	8,7	6,5	15,4	20,0	10,0	11,8	10,0
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	57,1	33,3	21,7	12,9	19,2	40,0	20,0	17,6	20,0
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	-	16,7	-	3,2	3,8	-	-	11,8	-

Champ : ensemble des activités
 Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif)

Figure 85 des chiffres clés des établissements et activités

Les établissements sont très peu nombreux dans les communes autour du projet avec un total de 187, dont la moitié à Lesquielles-Saint-Germain, Vadencourt et Tupigny. La plupart des communes situées autour du projet comptent une majorité d'établissements de commerces, de transports et de services divers, devant le secteur agricole, hormis à Dorengt et Hannapes où ce dernier prédomine. Une très grande majorité des établissements ne compte pas de salariés.

La zone d'implantation potentielle ne comprend qu'un seul type d'activités : l'agriculture.

D.3-2e Secteur éolien

A fin 2016, l'éolien¹⁹ représente 15 870 emplois éoliens localisés en France au sein de 800 sociétés. Il affiche une croissance de 46,4% de l'emploi depuis 2013.

Les acteurs éoliens implantés en France couvrent l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, sur lesquels les emplois éoliens sont répartis de manière relativement homogène :

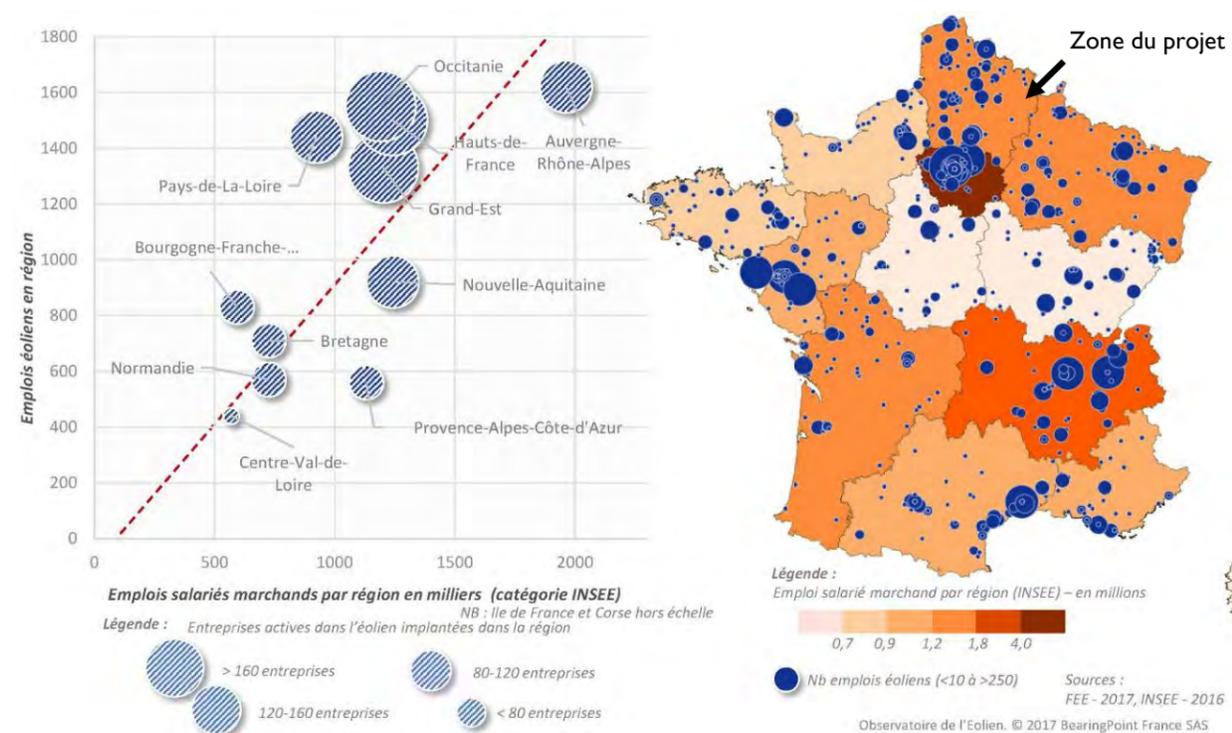
Etudes et Développement : Ex. : bureaux d'études, mesures de vent, mesures géotechniques, expertise technique, bureaux de contrôle, développeurs, financeurs

Fabrication de composants : Ex. : pièces de fonderie, pièces mécaniques, pales, nacelles, mâts, brides et couronnes d'orientation, freins, équipements électriques

Ingénierie et Construction : Ex. : assemblage, logistique, génie civil, génie électrique, montage, raccordement réseau **Exploitation et Maintenance** : Ex. : mise en service, exploitation, maintenance, réparations, traitement des sites

Les emplois éoliens se répartissent sur une chaîne de valeur complexe et diversifiée, allant de structures spécialisées, positionnées sur un des différents maillons de la chaîne de valeur, aux acteurs intégrés couvrant plusieurs types d'activités. La filière éolienne est structurée autour d'une colonne vertébrale d'une centaine de PME, entraînée par une quinzaine de grands donneurs d'ordre.

La répartition géographique des emplois éoliens met en avant des bassins d'emploi éolien au plus près des territoires.



Source. Observatoire de l'Eolien 2017. © BearingPoint
 Carte I de l'emploi de l'éolien en France

On évalue à environ 1 520 emplois (équivalents temps plein) liés à l'éolien en région Hauts-de-France, fin 2016.

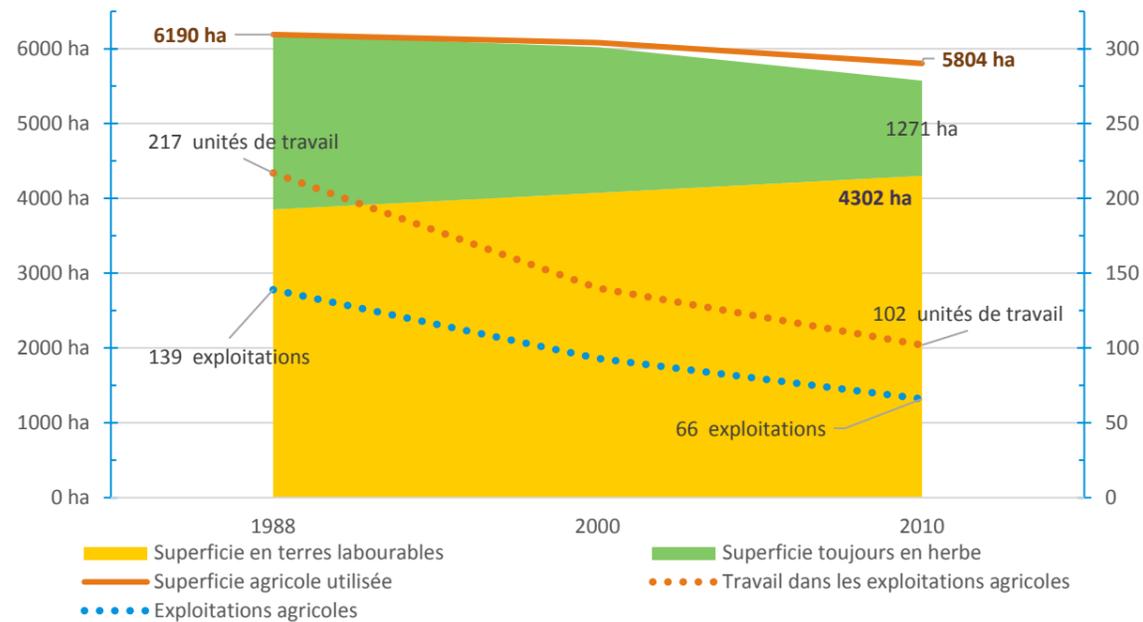
Avec près de 0,5 emploi éolien pour 1 000 emplois salariés du secteur marchand, le développement de la filière éolienne représente un levier de création d'emplois pour l'ensemble des régions françaises. En 2020, l'énergie éolienne serait en mesure d'employer 57 000 personnes.

D.3-2f Secteur agricole

Les communes autour du projet comptent 66 exploitations agricoles en 2010 (La Neuville-lès-Dorengt en compte 14 et Dorengt 12, tandis qu'Hannapes n'en compte plus que 2). Ces exploitations comptent une superficie agricole utile (SAU) de 5 800 ha dont les 2/3 en terres labourables [AGRESTE, recensement agricole 2010]. L'orientation technico-économique est historiquement liée à la polyculture et polyélevage, avec une évolution en 2010 vers les cultures générales et des élevages bovins ou autres herbivores.

Suivant les tendances nationale et régionale, le nombre d'exploitations et d'unités de travail est en constante baisse depuis plusieurs décennies (respectivement -53 % et -53 % entre 1988 et 2010), de même que les surfaces toujours en herbe depuis 1988 (-46 %) et le nombre de bovins (-26 %). En revanche, à la faveur du regroupement des exploitations, les surfaces agricoles utilisées ont moins régressé (-6 %). En effet, les surfaces toujours en herbe ont régressé de près de moitié entre 1988 et 2010 alors que dans le même temps les surfaces en terres labourables ont cru de 12 % en moyenne, bien plus qu'à l'échelle départementale (-2 % avec -10 500 ha). Ainsi, sur la base des profils des autres communes rurales et péri-urbaines en France, on peut présumer que la diminution des terres agricoles par l'urbanisation et le développement de la tâche urbaine (développement de nouveaux quartiers souvent en périphérie des villages et hameaux existants) s'est faite surtout au détriment des espaces toujours en herbe avec une réduction de l'élevage, la croissance des terres labourables et une réorientation des exploitations.

¹⁹ Observatoire de l'Eolien 09/2017. © BearingPoint. Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France. France Energie Eolienne



Source. AGRESTE, recensement agricole 2010, 2000 et 1988. Données compilées sur les communes autour du projet
Figure 86 d'évolution des données agricoles

		2010	2011	2012	2013
1	BLE TENDRE	324	369	348	375
2	MAIS GRAIN ET ENSILAGE	17	35	6	66
3	ORGE	31	19	31	
4	AUTRES CEREALES	10			10
5	COLZA	5	47	36	
8	PROTEAGINEUX	36	21		
9	PLANTES A FIBRES	26			62
18	PRAIRIES PERMANENTES	72	72	71	71
19	PRAIRIES TEMPORAIRES				5
24	AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES	201	155	176	70
25	LEGUMES - FLEURS			57	70
28	DIVERS		5		
Total général		721	721	724	729

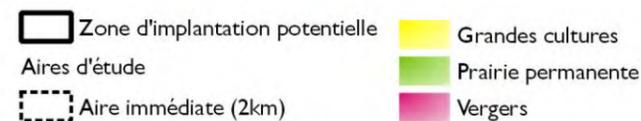
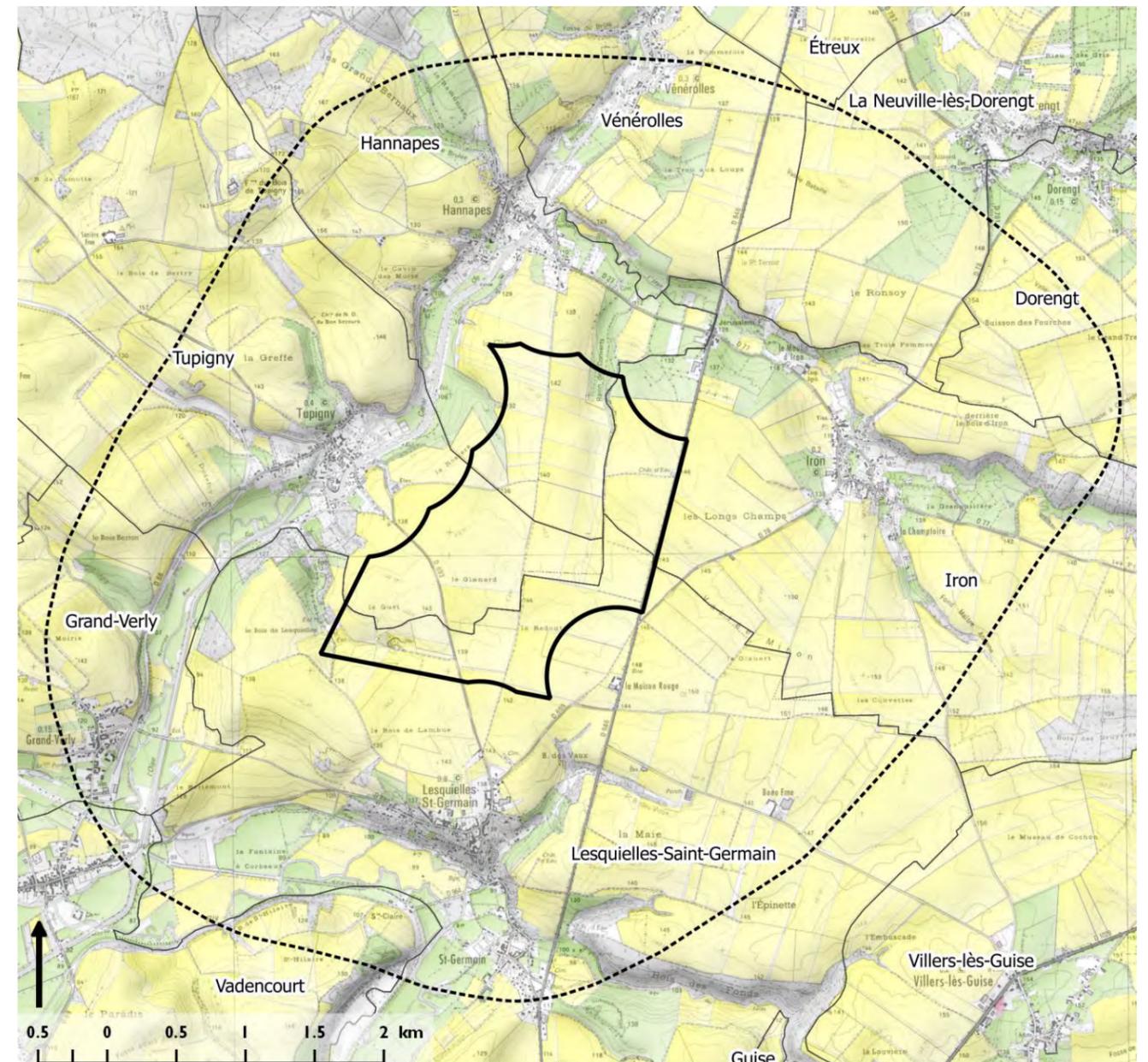
Les surfaces en hectare totalisent la superficie déclarée pour l'ensemble de la parcelle dont tout ou partie est dans la zone d'implantation potentielle. Source. ASP. Registre Parcellaire Graphique.

Figure 87 des surfaces culturales (tout ou partie) dans la zone d'implantation potentielle

Dans les communes autour du projet, on observe sur 20 ans une perte de 386 ha de SAU (-6 %) en comparaison aux 9 500 ha des territoires communaux.

La zone d'implantation potentielle est couverte exclusivement par des parcelles agricoles de labours ou de prairies permanentes.

L'assolement varie chaque année selon la rotation des cultures. Entre 2010 et 2012, les parcelles agricoles dont tout ou partie est dans la ZIP sont à destination de la culture de blé tendre principalement (quasi la moitié des surfaces), et de cultures industrielles autres pour un quart environ. Les prairies permanentes y représentent environ 10 % des parcelles agricoles de la ZIP. Les autres parcelles sont occupées marginalement de légumes à fleurs, colza, orge, maïs, protéagineux, plantes à fibres et autres céréales. Elle ne comprend ni verger, ni vigne.



Source. ASP. Registre Parcellaire Graphique. Données 2013. IGN Scan25. BDAI75. MOS Région Picardie 2010, OSM.
Carte 52 des parcelles agricoles exploitées dans la zone d'implantation potentielle

D.3-2g Labels AOC, AOP, IGP

Les communes autour du projet sont **toutes incluses dans l'aire géographique du label IGP Volailles de la Champagne (IG/10/94)**, qui concerne toutes les communes des Départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes et leurs cantons limitrophes. Les volailles de Champagne sont des volailles à chair ferme et présentant des qualités organoleptiques supérieures, abattues à un âge proche de la maturité sexuelle. La réputation est historique et liée à la création et au développement, dès 1959, d'une entreprise « Les Eleveurs de la Champagne » et au développement de la culture du Maïs Grain dans la région.

En outre, **Iron, Dorengt et Neuville-lès-Dorengt** sont également concernées par l'**AOC-AOP Maroilles ou Marolles**, dont l'aire représente environ 200 000 ha en Thiérache, dans le sud du département du nord et dans le nord du département de l'Aisne. Il s'agit d'un fromage à pâte molle, de forme carrée, fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré. Il est lié aux prairies d'élevage de la Thiérache. L'élaboration de ce fromage a été mise au point vers 960 par les moines de l'Abbaye de Maroilles. Pendant de longs siècles, la fabrication reste cantonnée à l'Avesnois mais grâce à sa renommée et aux facilités de transport qui en augmentaient les débouchés, la fabrication s'étendit, tout en restant confinée dans le Pays de Thiérache.

Ils existent plusieurs labels garantis par l'État. En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine. Les signes garants de l'origine :

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC), d'un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'UE.

L'Indication géographique protégée (IGP) d'un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'UE.

Source: <http://www.inao.gouv.fr/>

La zone d'implantation potentielle en tant que telle ne présente aucun bâtiment d'élevage avicole, eu égard à l'IGP Volailles de la Champagne. En revanche, elle dispose à la marge de parcelles toujours en herbe, en limite du rebord du plateau, et sans indication quant à leur utilisation pour l'AOC-AOP Maroilles (source : ASP 2010 2011 2012).

D.3-2h Synthèse de l'état actuel et du scénario de référence « Contexte socio-économique »

Les communes de l'aire d'étude immédiate sont Dorengt, Hannapes, Iron, Lesquielles-Saint-Germain, Neuville-lès-Dorengt, Tupigny, Vadencourt, Vénérolles et Grand-Verly. Les communes autour du projet se positionnent en **zone rurale**, au-delà de l'aire urbaine et péri-urbaine de Saint-Quentin. Elles sont dans l'influence de petits pôles, dont celui de Guise/Lesquielles-Saint-Germain.

Les **communes autour du projet sont très peu peuplées** (moins de 1 000 habitants), la plus peuplée étant Lesquielles-Saint-Germain avec 817 habitants en 2013 et mitoyenne de Guise. Les tendances de fond sont marquées par une faible densité et une croissance résidentielle modérée. L'habitat est structuré principalement dans les vallées et versants, sous forme de chapelets, avec un bourg principal et des hameaux disséminés et quelques fermes isolées. La ZIP présente un recul d'au moins 500 m aux habitations.

Campagne agricole et industrielle, le développement est polarisé par une économie résidentielle et industrielle, où le marché du travail est en difficulté. Les entreprises installées dans ces communes sont peu nombreuses et génèrent peu d'emplois.

La zone d'implantation potentielle ne comprend qu'un seul type d'activités : **l'agriculture**. La zone d'implantation potentielle est couverte par des **parcelles agricoles de labours**, principalement pour la culture de blé, et de quelques prairies permanentes. La zone d'implantation potentielle ne présente aucun bâtiment d'élevage avicole à destination de la production des produits labellisés AOC, AOP, IGP, mais des parcelles en herbe sont identifiées en limite de plateau. Dans les exploitations de ces communes, les surfaces agricoles utilisées ont relativement peu régressé depuis 20 ans (-6 %), avec une augmentation nette des surfaces en terres labourables au détriment important des surfaces en herbe.

Selon le scénario de référence, on devrait observer les mêmes tendances démographiques qu'aujourd'hui, avec un accroissement modéré à faible de la population. La part de l'agriculture devrait rester importante bien que le nombre d'exploitations soit en baisse.

D.3-3. AMBIANCE SONORE

Objectif : Dans l'état initial, l'objectif est de mesurer l'ambiance sonore existante, c'est-à-dire le bruit de fond ou bruit résiduel. Le niveau acoustique est fonction, d'une part, des éléments naturels (reliefs, agitation dans la végétation, conditions aérologiques et météorologiques, selon les saisons...) et d'autre part, des activités anthropiques (circulation routière, activités économiques ou de loisirs...). L'ambiance sonore fait partie intégrante du cadre de vie. Elle est mesurée en différents points, généralement au droit des habitations.

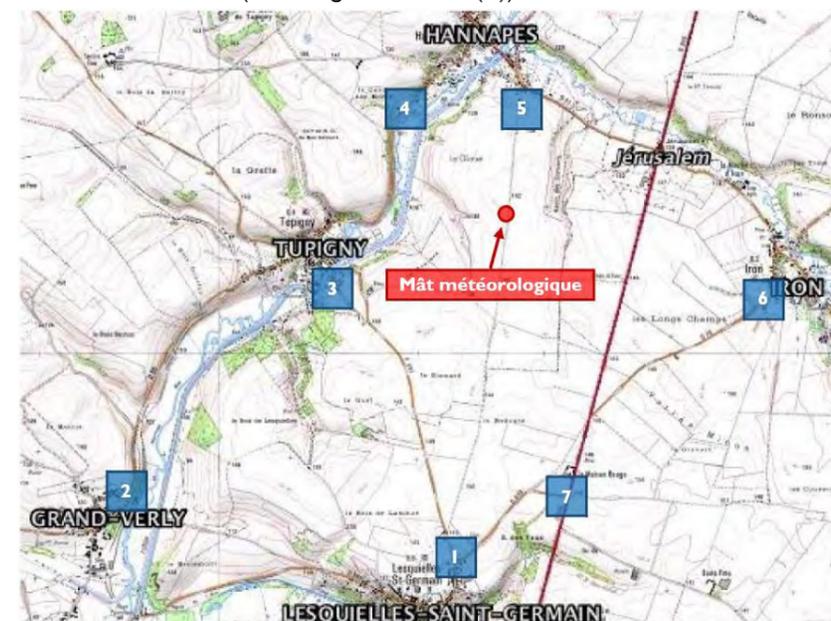
Pour l'éolien, la réglementation française sur l'acoustique est parmi les plus contraignantes d'Europe. A partir de l'état initial, une simulation acoustique sera ensuite réalisée en intégrant le bruit des éoliennes.

D.3-3a Les points de mesures

L'état initial acoustique consiste à mesurer les niveaux de bruit résiduels depuis certains points représentatifs des zones habitées autour du projet. Ces mesures « brutes » font ensuite l'objet de traitement pour représenter les conditions normales et représentatives par vitesse de vent selon leurs orientations et selon le jour et la nuit, conformément à la réglementation, pour obtenir les « indicateurs de bruits résiduels ». Le niveau « résiduel » caractérise le **niveau de bruit obtenu dans les conditions environnementales initiales du site**, c'est-à-dire constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, dans un lieu donné, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement normal des équipements.

Les éléments ci-après sont extraits du volet acoustique de l'étude d'impact, expertise réalisée par VENATHEC en 2017 et figurant dans un rapport séparé. Ci-après ne sont repris que les points clés et de synthèse, directement extraits de cette étude acoustique. Le lecteur pourra se référer à l'étude complète dans le dossier de demande.

Les mesures ont consisté à placer un sonomètre au niveau des habitations entourant le projet éolien et d'enregistrer, en continu et en simultané, les niveaux de bruit résiduel (niveaux globaux en dB(A)).



Carte 53 d'emplacement des points de mesures

La campagne de mesure a eu lieu sur les 7 points pendant 11 jours du 11 au 22 mai 2017. Il a ainsi été possible d'obtenir des mesures de bruit résiduel couvrant de larges secteurs autour du projet. Des données de vent de grande hauteur ont été mesurées sur site grâce au mât météorologique de 10 m de hauteur équipé d'une station d'enregistrement (capteur 3D) installé pendant la campagne acoustique.

Les conditions météorologiques rencontrées pendant le mesurage sont présentées ci-dessous :

Conditions météorologiques pendant les mesures	
Précipitations	Périodiques
Vitesse du vent	Jusqu'à 9 m/s à Href = 10 m
Direction dominante du vent	Sud-est et sud-ouest
Sources	Données météo France (pluviométrie), constatations de terrain, mât météorologique à h=10 m (matériel Vénathec)

La société, en concertation avec H2air, a retenu 7 points de mesure fixes (PF) représentant les habitations susceptibles d'être les

plus exposées. Le choix des points de mesurage dépend essentiellement de la proximité des habitations au projet, de la topographie du site, des infrastructures et de la végétation.

La localisation de chaque point de mesure ainsi que des photos sont reportées au chapitre méthodologie de l'étude d'impact (voir I.5-2 en page 187).

D.3-3b Résultats

Les niveaux sonores peuvent varier différemment avec la vitesse du vent selon les conditions de mesurage (période de la journée, paramètres météorologiques, sources de bruit particulières, saisonnalité.). Ainsi, conformément à la norme NFS 31-114, des classes homogènes sont définies pour de meilleures cohérence et représentativité de l'évolution des niveaux résiduels en fonction de la vitesse du vent mesurée. Pour ce site, et suite à l'analyse des mesures, 2 classes homogènes sont définies :

- Classe homogène 1 : secteur]150° ; 260°] – SO en période diurne printanière de 5h à 22h ;
- Classe homogène 2 : secteur]150° ; 260°] – SO en période nocturne printanière de 22h à 5h.

Les tableaux suivants présentent les niveaux sonores résiduels retenus pour chaque vitesse de vent et chaque classe homogène, ainsi que le nombre d'échantillons correspondant.

Indicateurs de bruit résiduel en dB(A) en fonction de la vitesse de vent Secteur SO]150° ; 260°] Période diurne								
Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point n°1 Lesquielles-Saint-Germain	40,5	41,5	41,5	42,5	43,0	43,5	44,5	45,5
Point n°2 Grand Verly	39,5	39,5	40,5	42,0	42,5	43,0	43,5	44,5
Point n°3 Tupigny	43,0	43,5	44,0	44,0	44,0	44,5	44,5	44,5
Point n°4 Hannapes	46,0	46,0	46,0	46,0	46,0	46,5	47,0	47,0
Point n°5 Hannapes Est	38,0	39,0	40,0	42,0	44,0	45,5	46,5	47,5
Point n°6 Iron	42,0	42,5	43,5	44,5	45,5	46,0	46,5	47,0
Point n°7 La Maison Rouge	48,0	48,5	49,5	50,0	50,0	50,5	51,0	51,0

Indicateurs de bruit résiduel en dB(A) en fonction de la vitesse de vent Secteur SO]150° ; 260°] Période nocturne								
Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point n°1 Lesquielles-Saint-Germain	23,5	23,5	24,5	30,0	35,0	38,5	40,0	40,5
Point n°2 Grand Verly	26,5	27,0	27,0	31,0	36,0	39,0	41,0	41,5
Point n°3 Tupigny	29,5	29,5	30,0	31,0	34,5	38,0	40,0	41,0
Point n°4 Hannapes	30,0	30,5	30,5	33,0	37,0	41,0	42,5	43,0
Point n°5 Hannapes Est	23,5	24,0	25,0	30,0	38,5	44,0	46,0	47,0
Point n°6 Iron	31,5	32,0	33,5	37,0	40,5	42,5	44,0	45,0
Point n°7 La Maison Rouge	30,0	30,5	33,0	36,0	39,5	44,0	45,0	46,0

Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB(A) près. Les valeurs en italique sont issues d'une extrapolation.

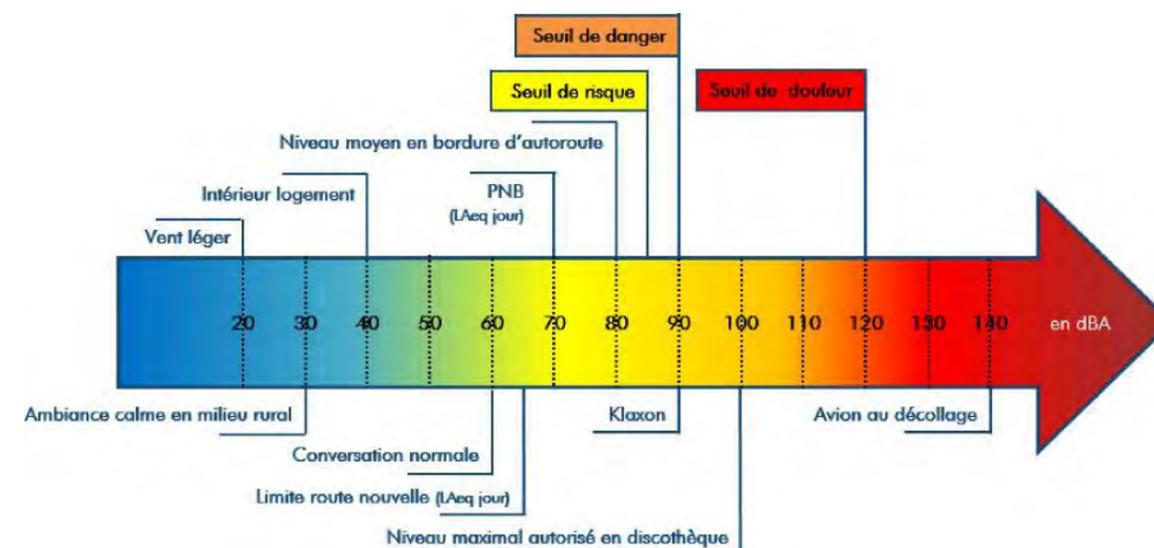
Source : Etude acoustique VENATHEC - 2017

Figure 88 des tableaux du bruit résiduel de jour et de nuit (22h-07h) pour le secteur de vent sud-ouest]150° ; 260°]

Le décalage horaire est dû aux périodes transitoires similaires sur tous les points de mesures et est donc finalement pris en compte dans les classes homogènes. En effet, en période printanière, le lever du jour est de plus en plus tôt, le chœur matinal est ainsi présent dès l'aube. De plus, l'activité humaine et agricole se met également en place tôt le matin dans cette région.

Les vitesses de vent mesurées lors de la présente campagne sont donc jugées satisfaisantes.

Echelles de bruit



A titre d'information, l'échelle de bruit permet d'apprécier et de comparer différents niveaux sonores et types de bruit.

Figure 89 de l'échelle de bruit

D.3-3c Synthèse de l'état actuel et du scénario de référence

Dans le cadre du projet éolien, une caractérisation de l'état acoustique initial a été réalisée à partir de mesures réalisées en 11 jours, du 11 au 22 mai 2017, corrélées à la vitesse du vent standardisée à 10 m. Les mesures, réalisées au niveau de 7 zones habitées proches du projet, montrent que :

. Globalement, les conditions météorologiques rencontrées couvrent un panel de vitesse de vent représentatif (de 3 à 10 m/s) avec une distribution selon le secteur de vent dominant (sud-ouest) correspondants à la rose des vents du site.

. En **période nocturne**, les niveaux sonores résiduels sont **faibles**, compris entre 23,5 et 46 dB(A). Ils augmentent ensuite logiquement avec la vitesse du vent.

. En **journée**, les niveaux sonores résiduels dans les différentes zones habitées sont **plus élevés** (entre 38 et 51 dB(A)), liés notamment au **trafic routier et aux activités humaines** (voisinages et agricoles notamment).

Ces niveaux résiduels serviront de référence pour l'évaluation de l'impact acoustique du projet de parc éolien.

Les différentes sources de bruit sont les voies de transport présentant pour la plupart des passages ponctuels de véhicules. Concernant leurs trafics, les évolutions de leur impact acoustique dans le temps ne sont pas quantifiables (pas d'étude de trafic existante, évolution de la technologie des voitures amenant à être de moins en moins bruyantes, exode rural possible, etc.). Il a été observé in situ que les niveaux sonores dépendent essentiellement de l'effet du vent sur la végétation principalement, plus que le bruit routier. En effet, les habitations proches se situent à proximité de zones de végétation. En conséquence, il est considéré que ces bruits demeureront les mêmes à l'avenir car dépendants de sources de bruit qui évolueraient peu.

D.3-4. INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET RESEAUX

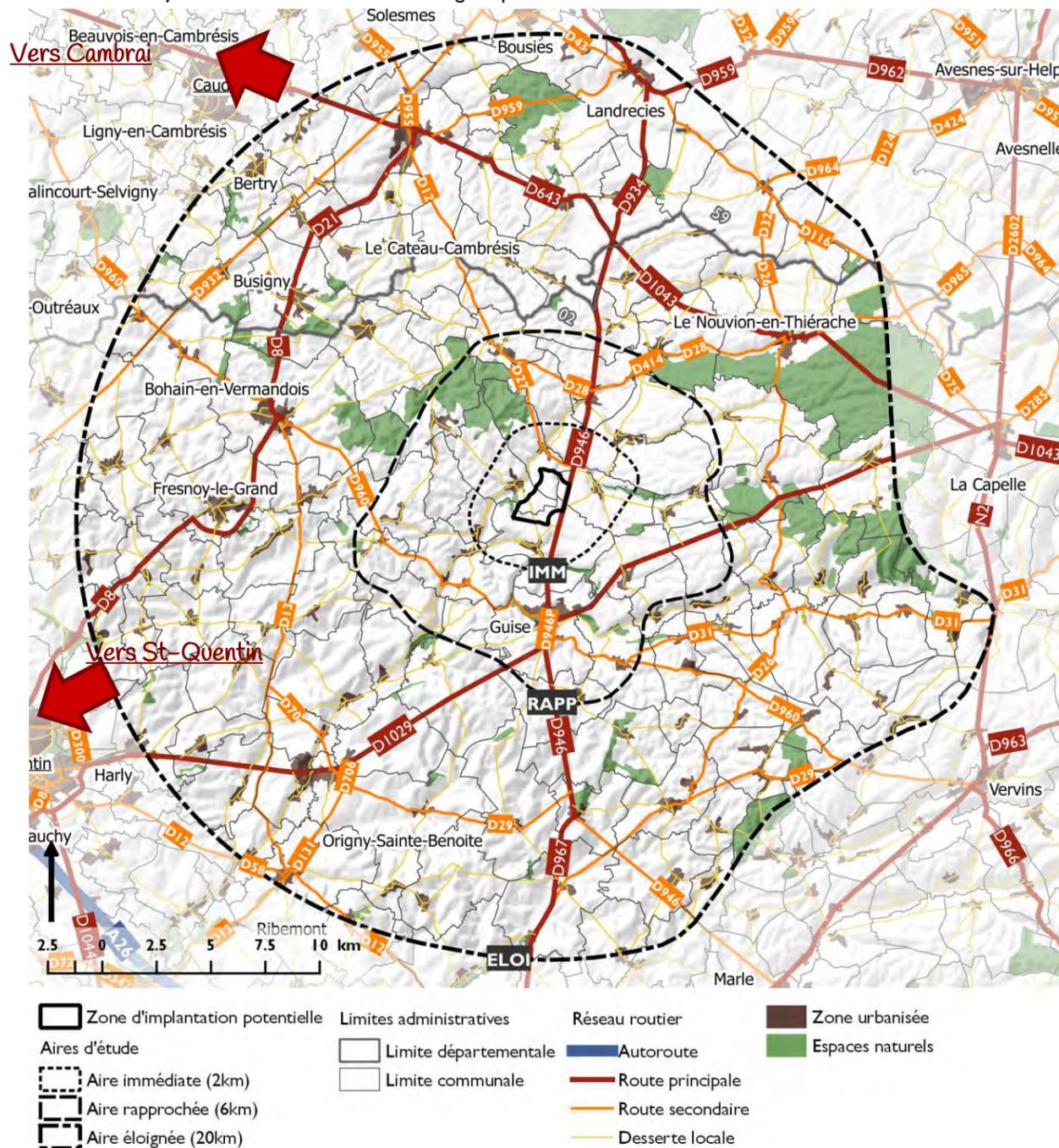
Objectif : La connaissance des caractéristiques du site en matière d'accessibilité routière doit permettre d'appréhender les différents axes de circulation permettant l'accès au site pour les problématiques d'acheminement des éoliennes en phase chantier et d'entretien en phase d'exploitation.

Sources des données : cartes topographiques IGN SCAN100, SCAN25, Conseil départemental, GRTgaz, RTE, RFF, VNF.

D.3-4a Infrastructures de transport routier

Le réseau dans l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est caractérisée par un réseau routier sans autoroute, un maillage de grands axes principaux, anciennement routes nationales aujourd'hui déclassées et d'un maillage important de routes secondaires et dessertes locales.



Sources : IGN BDAI 75, IGN Routes 500, Corine Land Cover 2012, OSM.

Carte 54 du réseau routier dans l'aire éloignée

On retrouve ainsi les grands axes rectilignes de :

- l'ancienne RN43 qui reliait Calais à Metz par Cambrai et Hirson, et devenant la RD643 dans le nord et la RD1043 dans l'Aisne. Elle traverse le nord de l'aire d'étude éloignée du nord-ouest à l'est, en passant par Le Cateau-Cambrésis, Nouvion-en-Thiérache et La Capelle ;
- l'ancienne RN29 reliant Yvetot (entre Le Havre et Rouen), Amiens, Saint-Quentin à La Capelle, déclassée en RD1029. Elle traverse les aires d'étude éloignée et intermédiaire depuis le sud-ouest vers l'est, en passant depuis Saint-Quentin par Origny-Sainte-Benoîte, Guise (dans l'aire intermédiaire) et La Capelle.

Aucun de ces deux grands axes n'est en direction de la ZIP.

Deux autres axes principaux traversent du nord au sud l'aire d'étude éloignée : la RD8 entre Saint-Quentin, Fresnoy-le-Grand et Bohain-en-Vermandois et Le Cateau-Cambrésis, et la RD946 entre Guise et Landrecies qui traverse la ZIP. Cette dernière présente plusieurs sections en direction de la ZIP. Le reste du territoire est maillé par un **réseau de routes secondaires et de dessertes locales**.

Le réseau dans l'aire immédiate et la ZIP

La ZIP est traversée par la RD 946, dont le trafic est estimé à 3 734 véhicules/jour [Source. TMJA données 2013/. CD02 2017] et est considérée comme structurante. Elle fait partie du réseau secondaire de la voirie départementale. Axe rectiligne, la route traverse le plateau picard du nord au sud.

Les autres axes dans l'aire immédiate, non structurants, s'adaptent au relief pour la desserte des villages par (voir carte ci-contre) :

- la RD66 le long de la vallée du Noirrieu à l'ouest à la base du coteau en rive droite, desservant Vénérolles, Hannapes, Tupigny, Grand-Verly et Vadencourt, avec 500 véhicules par jour [Source. TMJA données 2016],
- la RD77 dans le vallon de l'Iron sur la pente douce en rive gauche entre Iron et Hannapes avec 236 véhicules par jour [Source. TMJA données 2016/. CD02 2017] ;
- la RD699 de Lesquielles-Saint-Germain à la RD946, avec 375 véhicules par jour [Source. TMJA données 2016],
- la RD666 sur le versant rive droite de la vallée de l'Oise, de Lesquielles-Saint-Germain à Vadencourt, sans donnée de comptage [Source. CD02 2017] ;
- la RD693 entre Tupigny et Lesquielles-Saint-Germain qui traverse la ZIP au sud-ouest, sans données de comptage.

Le maillage est complété par des axes plateau/vallée en direction des communes voisines.

Le réseau est dit « non structurant » si son trafic moyen est inférieur à 2 000 véhicules/jour.

Les autres routes de l'aire immédiate, appartenant au réseau secondaire ou local, ne font pas l'objet de comptage.

Précisions concernant l'éloignement de la voirie de transport eu égard aux risques que peut générer l'éolienne :

Aucune contrainte d'éloignement ne peut s'appliquer aux éoliennes vis-à-vis des voies de transport au regard du faible danger de chute de pale (arrêté du 26 août 2011). Etant des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, elles font l'objet d'une étude de dangers qui évalue précisément ces risques. Ainsi, l'éloignement de chaque éolienne du projet de parc est proportionné aux enjeux locaux identifiés dans le périmètre de risque de chaque scénario (méthodologie INERIS).

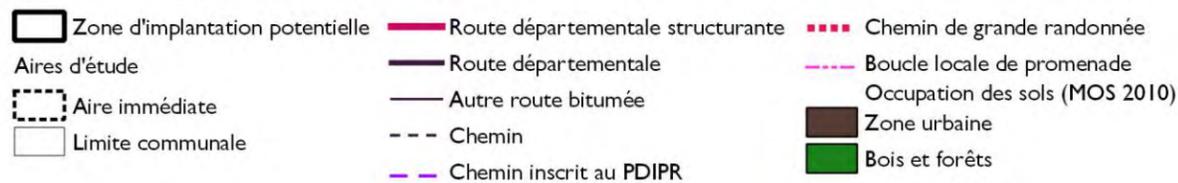
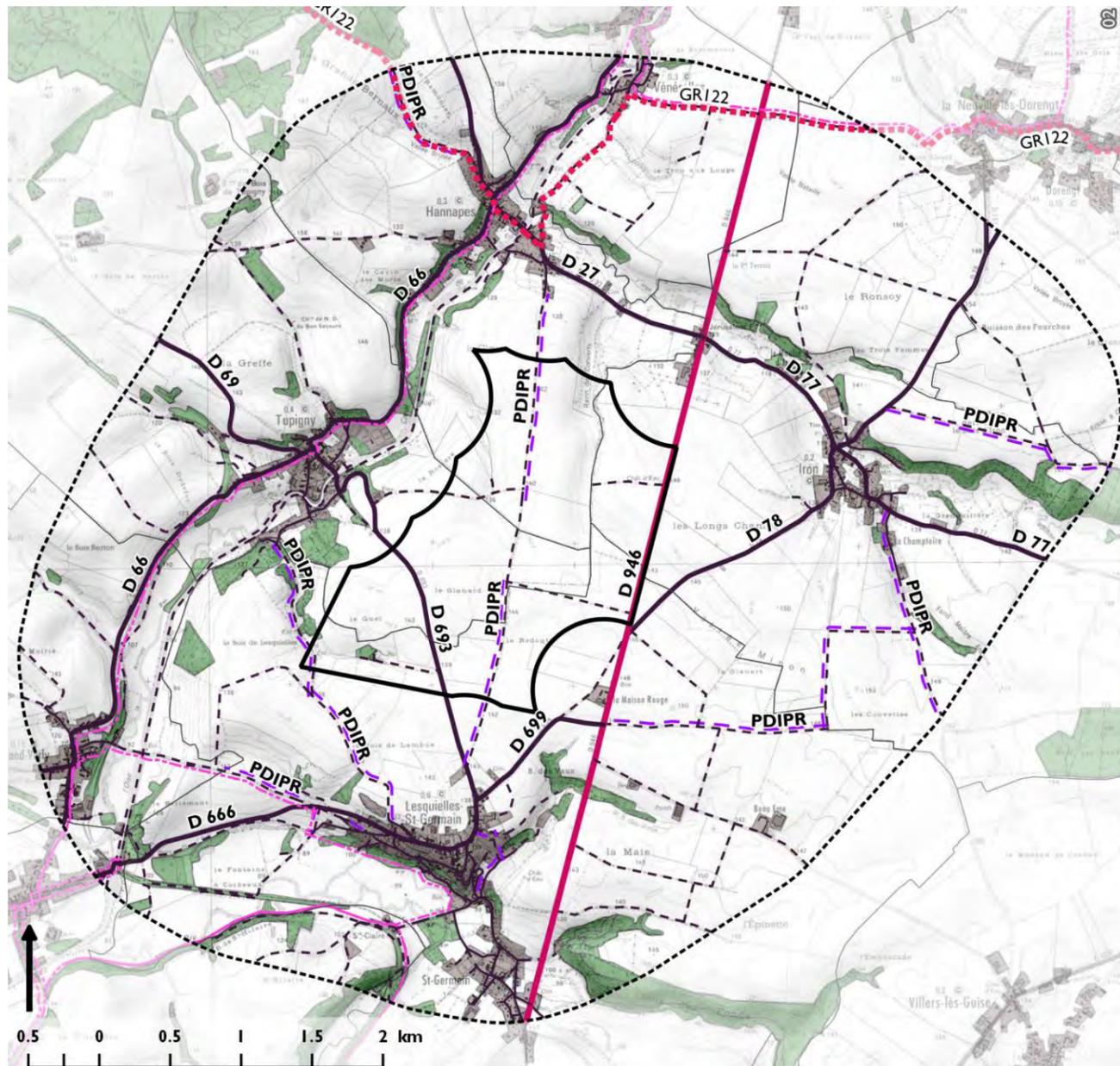
Itinéraires de promenade et de randonnée

L'aire d'étude immédiate compte également (voir carte ci-contre) :

- un chemin de grande randonnée GR122 traversant le plateau au nord,
- des boucles locales de promenade dans la vallée du Noirrieu et sa confluence avec l'Oise,
- certains chemins ruraux de Hannapes, Iron, Tupigny et Lesquielles-Saint-Georges sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), selon le Conseil départemental en 2017.

Jusque dans l'aire éloignée, on retrouve en sus :

- la véloroute Transeuropéenne EuroVélo 3 au sud dans la vallée de l'Oise entre Hirson – Guise - Chauny. Elle passe à plus de 4.5 km de la ZIP à Guise. L'EuroVélo 3, appelée la Scandibérique en France, part de Trondheim en Norvège et se termine à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.
- Le GR655 Via Turonensis Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui traverse l'Avesnois et le Vermandois en direction de Saint-Quentin à plus de 9 km environ de la ZIP.



Sources : IGN BDAI75, IGN Routes 500, SCAN25 MOS Région Picardie 2010, OSM, CD02 2017
Carte 55 des routes dans l'aire d'étude immédiate et itinéraires de promenade

D.3-4b Infrastructures de transport ferroviaire

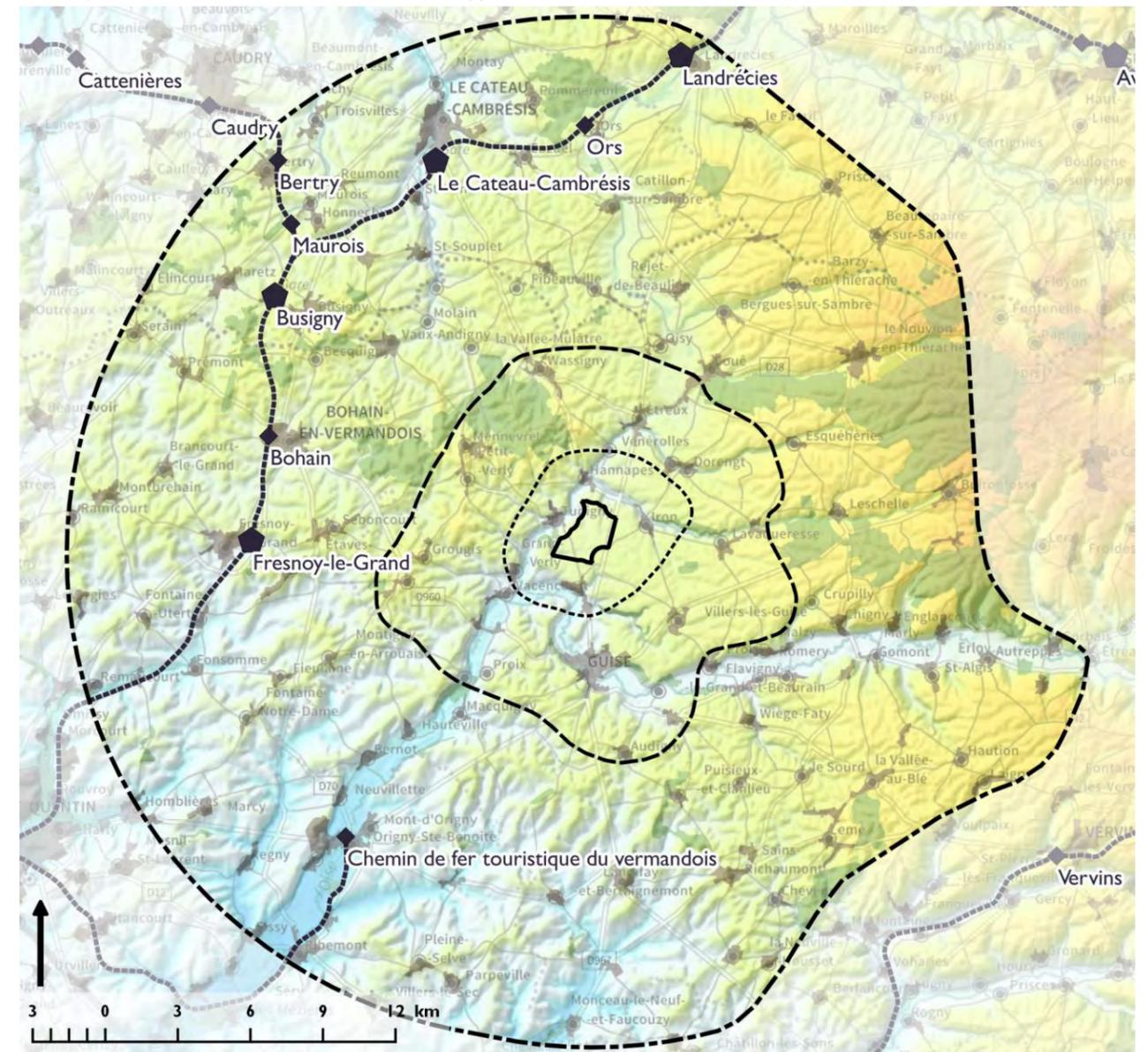
Le réseau ferré dans l'aire d'étude éloignée se limite à la ligne n°242 Creil – Compiègne - Saint Quentin - Charleroi (Belgique) et sa liaison n°250 depuis Busigny vers Cambrai et Valenciennes. Elle dessert les gares de Fresnoy-le-Grand, Bohain, Busigny, Le Cateau, Ors et Landrecies dans l'aire d'étude éloignée. Elle présente un trafic d'environ 45 trains quotidiens (fret et voyageurs). Elle passe à plus de 12 km de la ZIP.

A plus de 14 km au sud dans l'aire d'étude éloignée, le train touristique du Vermandois emprunte la ligne de Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoîte (une ancienne ligne de la Compagnie des chemins de fer secondaires du nord-est) dans la vallée de l'Oise

entre Origny-Sainte-Benoîte et Mézières-sur-Oise.

Le Chemin de Fer Touristique du Vermandois (CFTV) est géré par une association loi de 1901 qui, préserve et restaure du matériel roulant ferroviaire à voie normale, et fait circuler des trains touristiques à traction vapeur ou diesel. Elle fait également circuler une rame constituée d'une locomotive à vapeur et de voitures, historiques, pour des voyages sur des lignes du réseau voyageurs SNCF.

Aucune ligne ferroviaire n'est recensée dans l'aire rapprochée.



Source : IGN Routes 500, OSM, FRANCE raster GN/Esri, IGN BD Alti 75
Carte 56 des axes ferroviaires dans l'aire d'étude éloignée

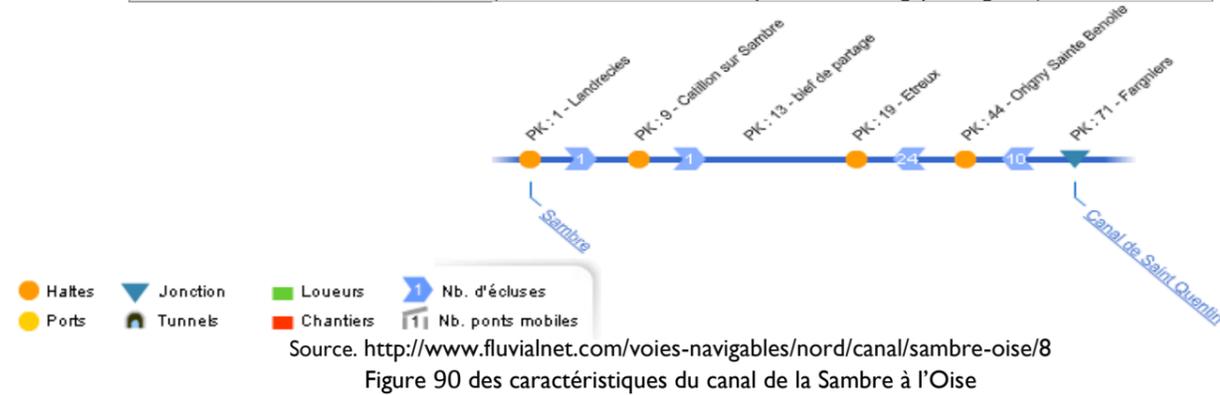
D.3-4c Infrastructures de transport fluvial

L'aire d'étude éloignée ainsi que l'aire immédiate est traversée du nord au sud par le canal de la Sambre à l'Oise qui unit le Bassin parisien à la Meuse belge. Dans l'aire immédiate, il est parallèle au Noirrieu.

La navigation sur le canal de la Sambre à l'Oise est interrompue dans sa partie nord depuis mars 2006, suite au risque de rupture du pont-canal de Vadencourt (au point kilométrique 30), puis la fermeture de celui de Macquigny (PK 37). A cette date, la Sambre connaissait une activité de tourisme fluvial entre le réseau belge et le réseau français (500 à 700 bateaux par an), mais n'avait plus

aucun trafic commercial [Source. CGDD VNF, 2009. Canal de la Sambre à l'Oise et Sambre canalisée. Le devenir de cette voie d'eau. 66 p.]. Récemment, les travaux envisagés sur les ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny ont été inscrits aux projets de Contrats de projets Etat-régions 2015-2020, permettant un partage des coûts entre VNF, la région Hauts-de-France et le département de l'Aisne. Les études devraient être engagées en 2017, les travaux lieu courant 2019, les autorisations restant à obtenir [Source. VNF 2017. Consultation AO Maîtrise d'œuvre VM-MOe-2017].

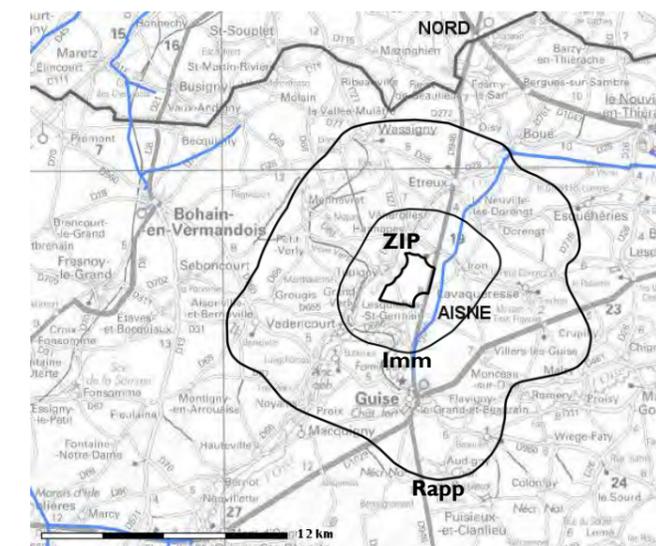
Distance en km : 71 km	Nombre d'écluses : 38
Gabarit (longueur x largeur) : 38,5 m x 5,05	Tirant d'air : 3,5 m
Tirant d'eau : 1,60 m (1,80m de Landrecies à Fesmy - 2,20 m d'Origny à Fargniers)	



D.3-4d Canalisation de transport de matières dangereuses

Une canalisation enterrée de transport de matières dangereuses traverse l'aire immédiate à l'est de la RD946, à plus de 400 m de la limite de la ZIP. Il s'agit de la canalisation de transport de gaz haute pression BOUE-LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN (GUISE) de diamètre nominal (DN) 100 et de pression maximale de service (PMS) de 67.7 bar.

Remarque. Au-delà de la servitude induite de quelques mètres du tracé, le gestionnaire de canalisation enterrée recommande habituellement le recul des mâts d'au moins 1 fois la hauteur totale de l'éolienne (hauteur du mât + rayon de la pale) depuis l'ouvrage enterré. Au-delà de deux fois la hauteur complète, le gestionnaire estime que les risques d'accidents sont réduits au maximum.



Source. CARTELIE. CEREMA. Impression : mars 2017
Carte 57 générale des canalisations de transport de matières dangereuses

D.3-4e Raccordement au réseau public d'électricité

Aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 kV) ne traverse la ZIP (source : RTE carte du réseau 2017). L'aire d'étude éloignée est caractérisée par :

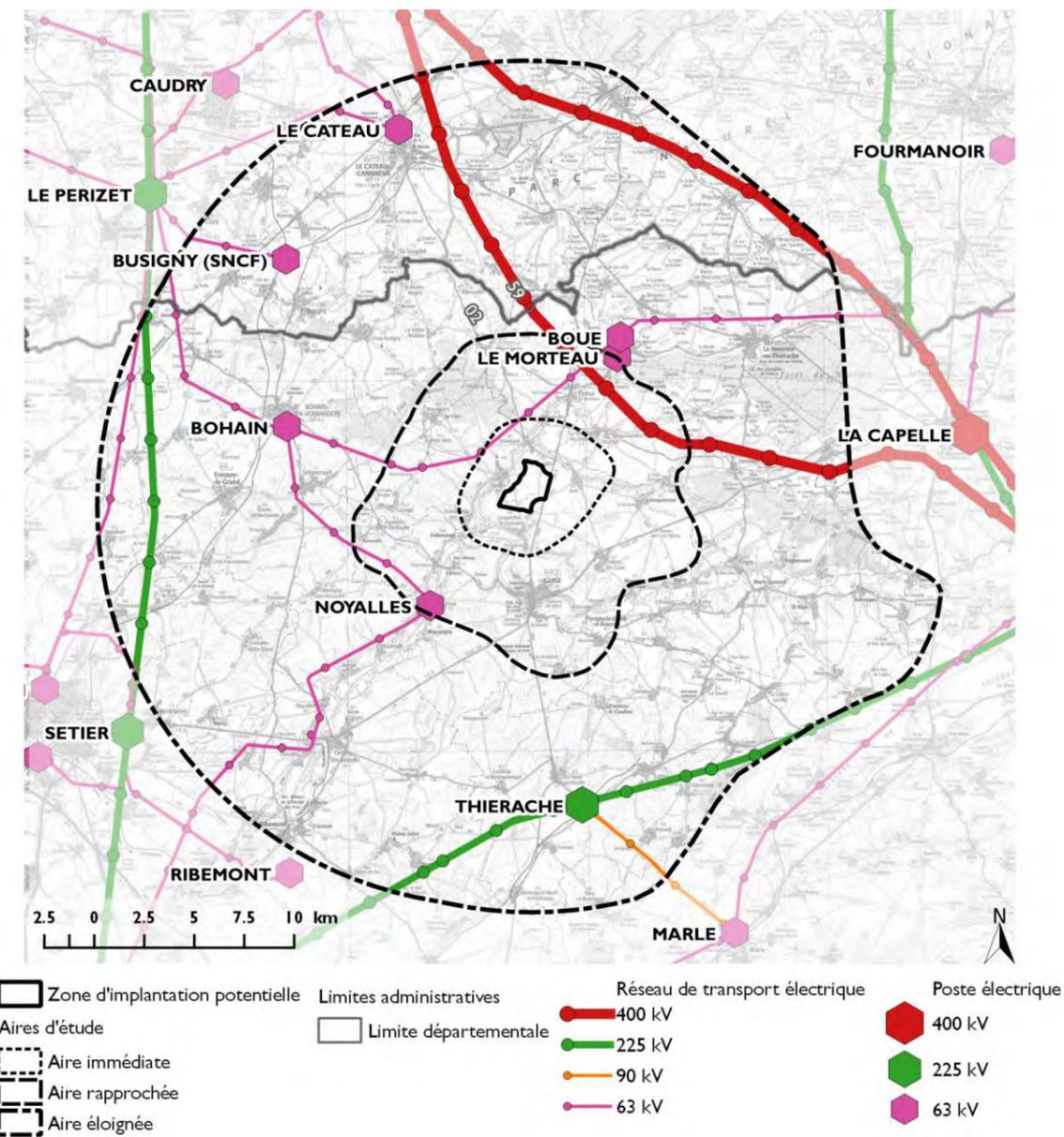
- Deux grands axes 400 kV (Lonny-Mastaing et Lonny-La Capelle-Mastaing) coupant du nord à l'est l'aire d'étude ;
- deux axes 225 kV (Perizet-Sétier du nord au sud et Beautor-Capelle du sud à l'est) ;
- des lignes 63 kV reliant les postes électriques les plus proches de la ZIP : Noyales, Le Morteau et Boué, et ceux plus lointains : Bohain et Le Cateau.

La ligne la plus proche de la ZIP est celle de Bohain-Morteau, à 2 km environ.

Les postes source électriques les plus proches sont ceux de Noyales et Boué qui se situent respectivement à 7,0 Km et 8,65 km à vol d'oiseau du projet. Selon le S3REnR en vigueur, les 20 MW prévus sur le poste de BOUÉ, sont désormais en file d'attente. Concernant le poste de Noyales, 30 MW sont encore disponibles. A environ 15 km par la route, le poste électrique de THIERACHE sur la commune de Le Hérie-la-Vieville (225/90 kV sous gestion ENEDIS) présente un potentiel de raccordement après travaux de 145 MW, prévu en 2018 (travaux en cours selon l'état technique et financier de la mise en œuvre du schéma au 31/12/2016), la capacité réservée y est de 146,8 MW.

Le S3REnR prévoit dans sa révision (version projet du 15/05/2017), des mutations des postes de transformation sont envisagés: de création de 40 MW sur le poste de NOYALES, et création de 20 MW sur celui de BOUÉ)

Suite à la publication le 30 juin 2012 du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Picardie, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR), après concertation, a été approuvé par le préfet de région et publié au recueil des actes administratifs en date du 28 décembre 2012.



Source : RTE, OSM, IGN Scan100.
Carte 58 du réseau électrique autour du projet

D.3-4f Synthèse de l'état actuel et du scénario de référence « Infrastructures,

équipements et réseaux”

L'aire d'étude éloignée est caractérisée par un réseau d'axes routiers principaux rectilignes, anciennes nationales déclassées depuis 2006 : RD643 – RD1043 (anc. RN43) et RD1029 (anc. RN29), ainsi que la RD8 et la RD946, cette dernière traversant la ZIP du nord au sud entre Guise et Landrecies. Le reste du territoire est maillé par un réseau de routes secondaires et de dessertes locales. L'aire d'étude immédiate est encadrée par des axes routiers de desserte locale dans les vallées et traversant le plateau, ainsi que par la RD 946, route structurante, qui traverse également la ZIP.

L'aire d'étude éloignée compte également deux chemins de grande randonnée : le GR655 Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle à plus de 9 km de la ZIP et le GR122 traversant le plateau au nord dans l'aire immédiate ; la piste cyclable EuroVélo3 Scandibérique dans la vallée de l'Oise (hors aire immédiate), et des boucles de promenade locales dans la vallée du Noirrieu et sa confluence avec l'Oise. Aucun chemin de randonnée, ni de promenade n'est balisé dans la ZIP. Les chemins ruraux qui la traversent sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées en 1994.

Les lignes ferroviaires Saint-Quentin – Charleroi et vers Cambrai traversent l'aire d'étude éloignée. Dans l'aire immédiate, la vallée du Noirrieu accueille le canal de la Sambre à l'Oise, interrompu à Vadencourt depuis 2006 et qui ne devrait pas être rétabli avant 2019. Une canalisation enterrée de gaz haute-pression est située à environ 500 m à l'est de la ZIP.

Aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 kV) ne traverse la ZIP. L'aire d'étude éloignée est caractérisée par 2 grands axes électriques 400 kV, deux lignes électriques de plus bas voltage (225 kV) ainsi que quelques lignes électriques de voltage inférieur (63 kV), dont la plus proche est à environ 2 km de la ZIP. Les postes sources électriques en 63 kV le plus proches de la ZIP sont ceux de Noyales au sud-ouest et de Morteau-Le Boué au nord-est à environ 6 km à vol d'oiseau. Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) est saturé depuis novembre 2015.

Le scénario de référence ne présente pas d'évolution particulière au regard des infrastructures dans la zone d'étude.

D.3-5. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Objectif : Un risque technologique est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pouvant être graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Ici, l'objectif est de recenser les risques technologiques existants sur le territoire afin de les prendre en considération dans la conception du projet. Il peut s'agir des risques : industriel, nucléaire, minier, transport de matières dangereuses, rupture de barrage. Ce volet est abordé en détail dans l'étude des dangers.

Sources des données : BRGM sur prim.net (base de données GASPARG), Dossier Départemental des Risques Majeurs (mars 2015), DREAL.

D.3-5a Inventaire des risques technologiques majeurs

Aucun risque technologique majeur n'est recensé dans les communes de l'aire d'étude immédiate [Source : GEORISQUE Prim.net, 2017].

	Dorengt	Hannapes	Iron	Neuville-lès-D.	Tupigny	Vénérolles	Lesquielles-St-G.	Vadencourt	Grand-Verly
Transport de matières dangereuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rupture de barrage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SEVESO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Figure 91 des risques technologiques majeurs dans les communes de l'aire d'étude immédiate

D.3-5b Autres risques technologiques

Transport de matières dangereuses

Une canalisation enterrée de gaz haute-pression est située à environ 500 m à l'est de la ZIP.

Un recul est considéré par rapport à cet axe pour ne pas présenter de vulnérabilité particulière (ce point est développé dans l'étude de dangers selon le modèle de l'INERIS).

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Installation classée pour le protection de l'environnement (ICPE)

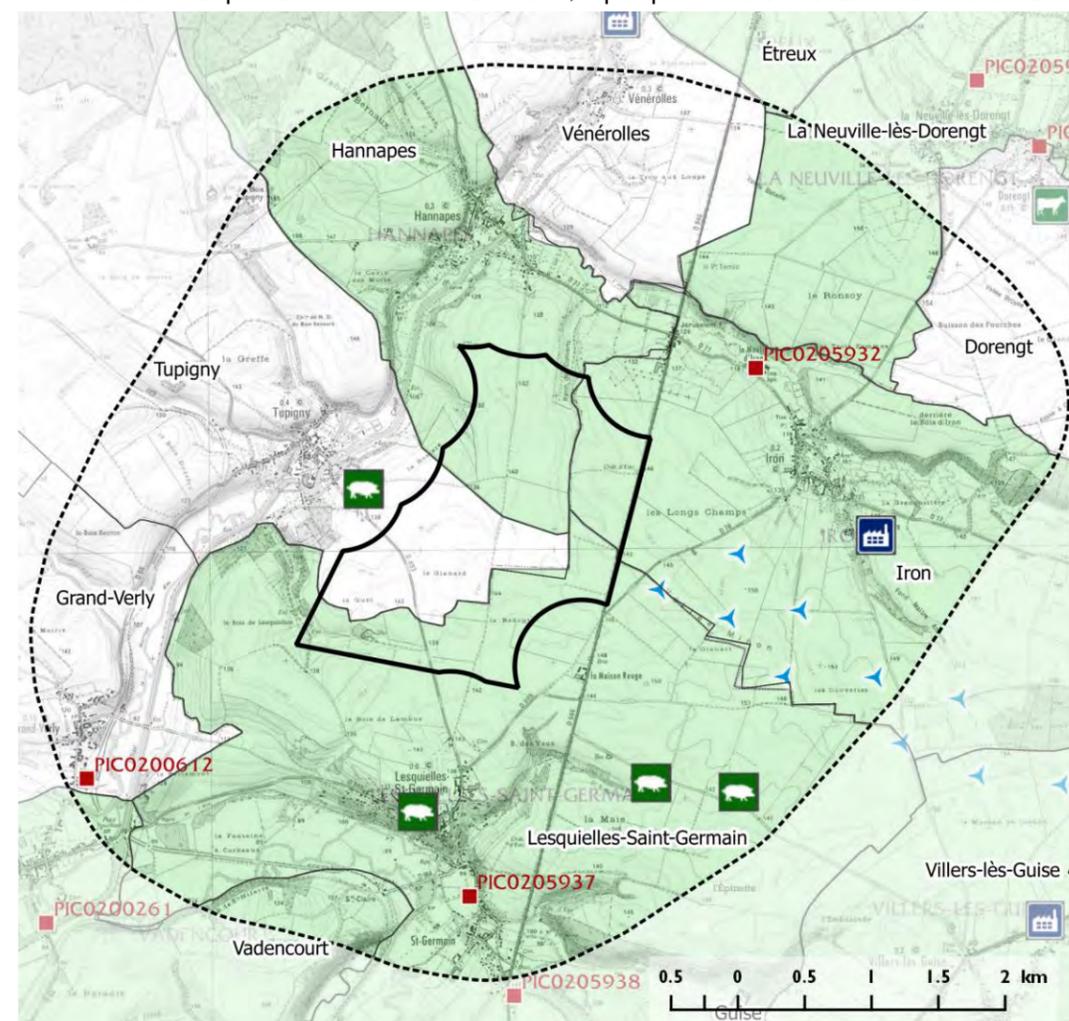
- SEVESO

Le site SEVESO le plus proche est celui de TEREOS France à Origny-Sainte-Benoîte, SEVESO Seuil bas, à environ 15 km de la ZIP. Les communes de l'aire d'étude immédiate ne sont concernées par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT) (voir carte suivante).

- Eolien

Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation n'est recensée dans la zone d'implantation potentielle.

Dans l'aire d'étude immédiate (jusqu'à 2 km autour de la zone d'implantation potentielle), en dehors de la ZIP à proprement parlé, sont recensées six éoliennes du parc Basse-Thiérache sud I à Iron, la plus proche au-delà de 275 m de la limite de la ZIP.



PROJET Aires d'étude ETAT DE L'EOLIEN

- Zone d'implantation potentielle
- Aire immédiate (2km)
- Site pollué BASOL
- Commune PPRT Gaspar(industriel)
- Ancien site industriel (BASIAS)
- Commune avec ancien site industriel non localisé
- Usine Seveso
- Usine non Seveso
- Elevage de bovin
- Autorisé et construit
- Elevage de volaille
- Elevage de porc
- Carrière

Le pictogramme bleu au centre de la commune d'Iron correspond au parc éolien, dont les éoliennes sont localisées précisément en deux lignes parallèles. Source : GÉORISQUES, IGN SCAN25, OSM, IGN BDAI75.

Carte 59 des ICPE et sols pollués, anciens sites industriels connus dans l'aire d'étude immédiate

- Autre ICPE soumise à autorisation

Comme l'illustre la carte précédente, aucune autre installation soumise à autorisation qu'éolien n'est présente dans l'aire d'étude

immédiate. Quatre ICPE soumise à enregistrement sont identifiées, toutes pour un élevage porcin.

On note également la présence de 3 anciens sites industriels BASIAS. Leurs caractéristiques sont listées dans le tableau suivant :

Code BASIAS	Raison sociale	Nom usuel
PIC0200612	CERENA Sté (ex SCA NOREN ; ex SCA Alpha2 ; ex SCA du Grand-Verly)	Coopérative agricole CERENA
PIC0205932	NOREN SCA, ex Société coopérative Agricole de la Thiérache de l'Aisne et Ardennes (CAT)	Coopérative agricole : Centre de collecte et d'approvisionnement agricole
PIC0205937	VANDERBECKEN	Vente Charbon et Fuel, DLI de VANDERBECKEN

Figure 92 des anciens sites industriels BASIAS

D.3-5c Synthèse de l'état actuel et du scénario de référence « Risques technologiques »

Aucun risque technologique majeur n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate.

Des installations technologiques peuvent présenter des risques mais limitées dans l'espace, sous réserve de leur éloignement :

- le transport de marchandises dangereuses par une canalisation enterrée de gaz : nul dans la grande majorité de la ZIP, localement fort dans l'extrémité est ;
- des éoliennes à proximité : nul dans la ZIP, la plus proche à plus de 275 m

Aucun établissement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) n'est recensé dans la ZIP. La ZIP n'est concernée par aucun plan de prévention des risques industriels.

Le scénario de référence ne présente pas d'évolution particulière de risques technologiques, encadrés par des réglementations limitant leurs effets ; aucun projet de nouvelle installation n'est connu à ce jour dans la ZIP.

D.3-6. SITES ET SOLS POLLUÉS

Objectif : L'objectif est de vérifier qu'il n'y ait pas de sites ayant pu engendrer une pollution des sols ; le risque étant qu'une mobilisation des terres durant les travaux puisse mettre à la surface ou dans l'eau des éléments polluants qui nécessiterait alors de prendre des mesures adaptées.

Sources des données : Géorisques avec la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif et la base BASIAS (inventaire national d'anciens sites industriels et activités de service) du BRGM-Ministère de l'environnement et du développement durable

Aucun site présentant des sols pollués BASOL n'est connu dans la ZIP, ni même l'aire d'étude immédiate, le plus proche étant à Guise à plus de 5 km de la ZIP.

Trois sites industriels et activités de services sont identifiés dans la base de données BASIAS à Iron (NOREN coopérative agricole), Lesquiennes-Saint-Germain (Vente de fuel en activité) et Grand-Verly (Coopérative agricole CERENA en activité). Le code accolé aux sites pollués sur la carte précédente correspond à l'identifiant de ces sites sur la base de données BASIAS.

La zone d'implantation potentielle ne présente aucun ancien site industriel ou sol pollué.

La tendance actuelle pour les sites et sols pollués est déterminée par les politiques mises en œuvre pour résorber les sites anciens et prévenir l'apparition de nouveaux. A long terme, le secteur d'étude ne présentera pas plus de pollution des sols qu'il n'en existe actuellement.

D.3-7. URBANISME ET SERVITUDES

Objectif : La connaissance des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme sur le territoire concerné par le projet ainsi que des servitudes doit permettre d'intégrer les contraintes associées dans le cadre de la conception du projet (hauteur des éoliennes, distance aux zones habitées, compatibilité avec les documents d'urbanisme applicables...). Le recensement est ainsi ciblé dans la zone d'implantation potentielle (ZIP) et ses proches abords.

Sources des données : DGALN, collectivités locales, DRAC, DREAL, RTE, DGAC, Ministère de La Défense, ANFR, autres gestionnaires d'infrastructures pouvant être à l'origine de servitudes sur l'urbanisme

D.3-7a Communes et intercommunalités

Les communes autour du projet (communes dans l'aire d'étude immédiate) sont regroupées dans :

- la **Communauté de Communes de la Thiérache du Centre** totalisant 28 074 habitants sur 68 communes membres dont Dorengt, La Neuville-lès-Dorengt font parties ;
- la **Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise** regroupant :
 - o l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Guise dont Iron, Lesquiennes-Saint-Germain, Tupigny, Vadencourt et Grand-Verly font parties ;
 - o l'ancienne Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale dont Hannapes et Vénérolles font parties.

Par l'arrêté préfectoral n°2016-1078 du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes de la Région de Guise est dissoute le 31 décembre 2016 pour fusionner le 1er janvier 2017 avec la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale afin de former la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

[Source. Banatic Ministère de l'intérieur, données au 01/01/2017]

Depuis 1999, les cinq Communautés de Communes de la Thiérache de l'Aisne (Thiérache du Centre, Pays des "Trois Rivières", Région de Guise, Thiérache d'Aumale et Portes de la Thiérache) se sont engagées dans une démarche de coopération inter-territoires et forment le **Pays de Thiérache**. Les cantons regroupent 159 communes pour une population totale d'environ 79 000 habitants. Par ailleurs, par décret du 26 décembre 1994, le Territoire de la Thiérache a été reconnu dans son ensemble comme "Territoire Rural de Développement Prioritaire", le seul en Picardie.

D.3-7b SCoT

Aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne les communes de l'aire d'étude immédiate n'est en vigueur ou prescrit.

D.3-7c Document d'urbanisme communal

Les communes d'Hannapes et de Vénérolles font l'objet d'un document d'urbanisme opposable, en plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale, en vigueur depuis novembre 2014 (fusion dans la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise).

Toutes les autres communes sont sous modalité du RNU, même La Neuville-lès-Dorengt. En effet, au 27 mars 2017, toutes les communes sans PLU ou PLUi en vigueur relèvent des modalités d'application du règlement national d'urbanisme (RNU) défini au code de l'urbanisme.

Code	Commune	Etat de la procédure avant le 27 mars 2017	Approbation	Exécutoire	Etat de la procédure au 27 mars 2017	Prescription en cours
02269	Dorengt	RNU - PLU en élaboration			RNU - PLU en élaboration	01/10/2012
02366	Hannapes	PLU-I approuvé	09/09/2014	27/11/2014	PLU-I approuvé – révision allégée en cours	23/05/2017
02386	Iron	RNU			RNU	
02422	Lesquelles-Saint-Germain	RNU			RNU	
02548	La Neuville-lès-Dorengt	CC approuvée - PLU en élaboration	12/05/2010	26/07/2010	RNU - PLU en élaboration	04/12/2014
02753	Tupigny	RNU			RNU	
02757	Vadencourt	RNU			RNU	
02779	Vénérolles	PLU-I approuvé	09/09/2014	27/11/2014	PLU-I approuvé – révision allégée en cours	23/05/2017
02783	Grand-Verly	RNU			RNU	

Sources : DGALN-sudocUH (enquête auprès des DDT(M) et DREAL hors Mayotte), DGCL (communes au 1er janvier 2015), DATAR, 2016 in Etat par commune des POS, PLU et cartes communales (CC) au 31 décembre 2015. Mise à jour manuelle du PLU/CC en juil.2017

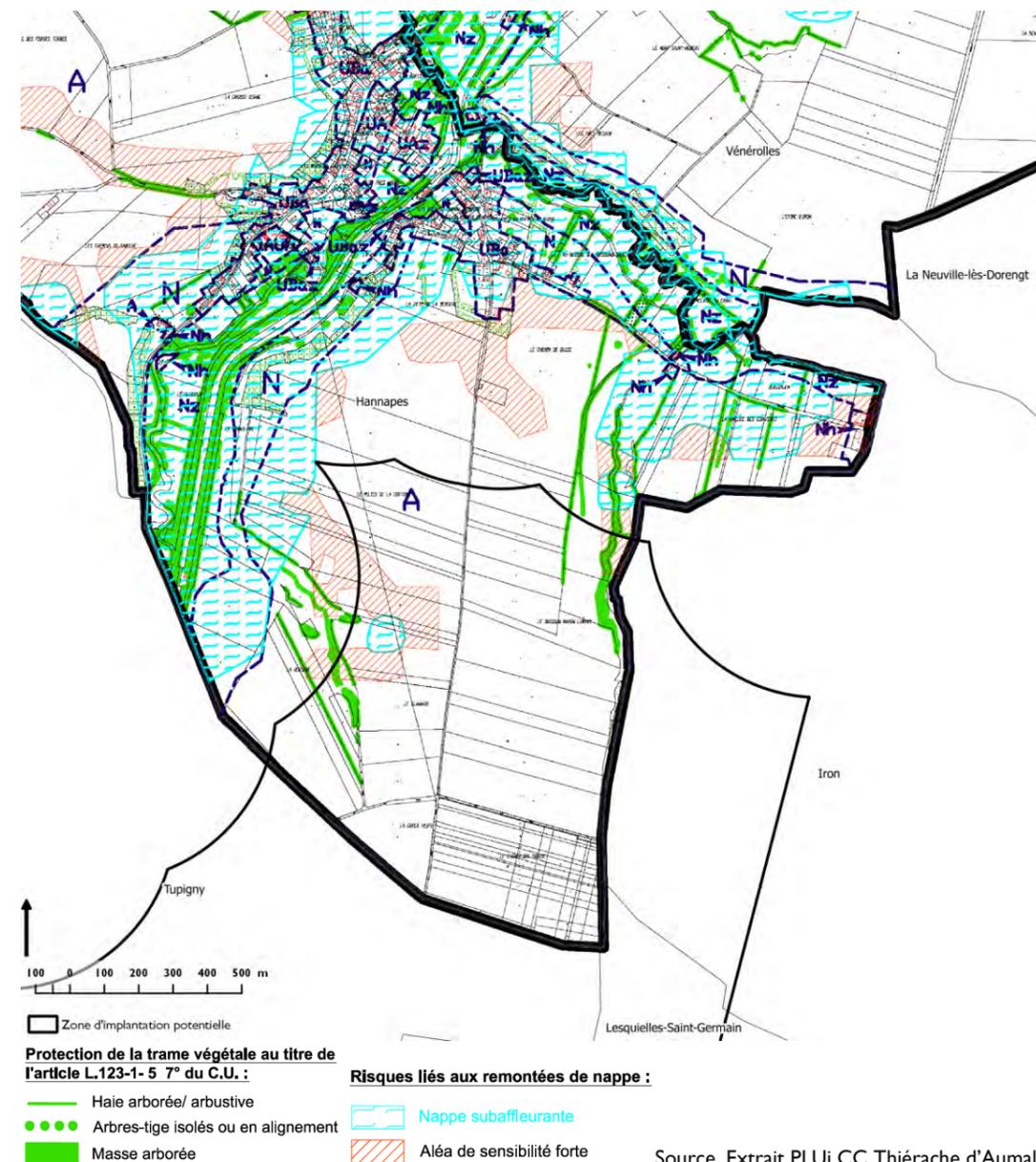
Figure 93. Etat des documents d'urbanisme des communes dans l'aire d'étude immédiate

La ZIP ne concerne que des espaces agricoles, soit sous RNU qui permet le développement éolien, soit dans le zonage agricole A d'Hannapes en vigueur (en zonage Ae dans le projet de révision allégée arrêté fin juin 2017).

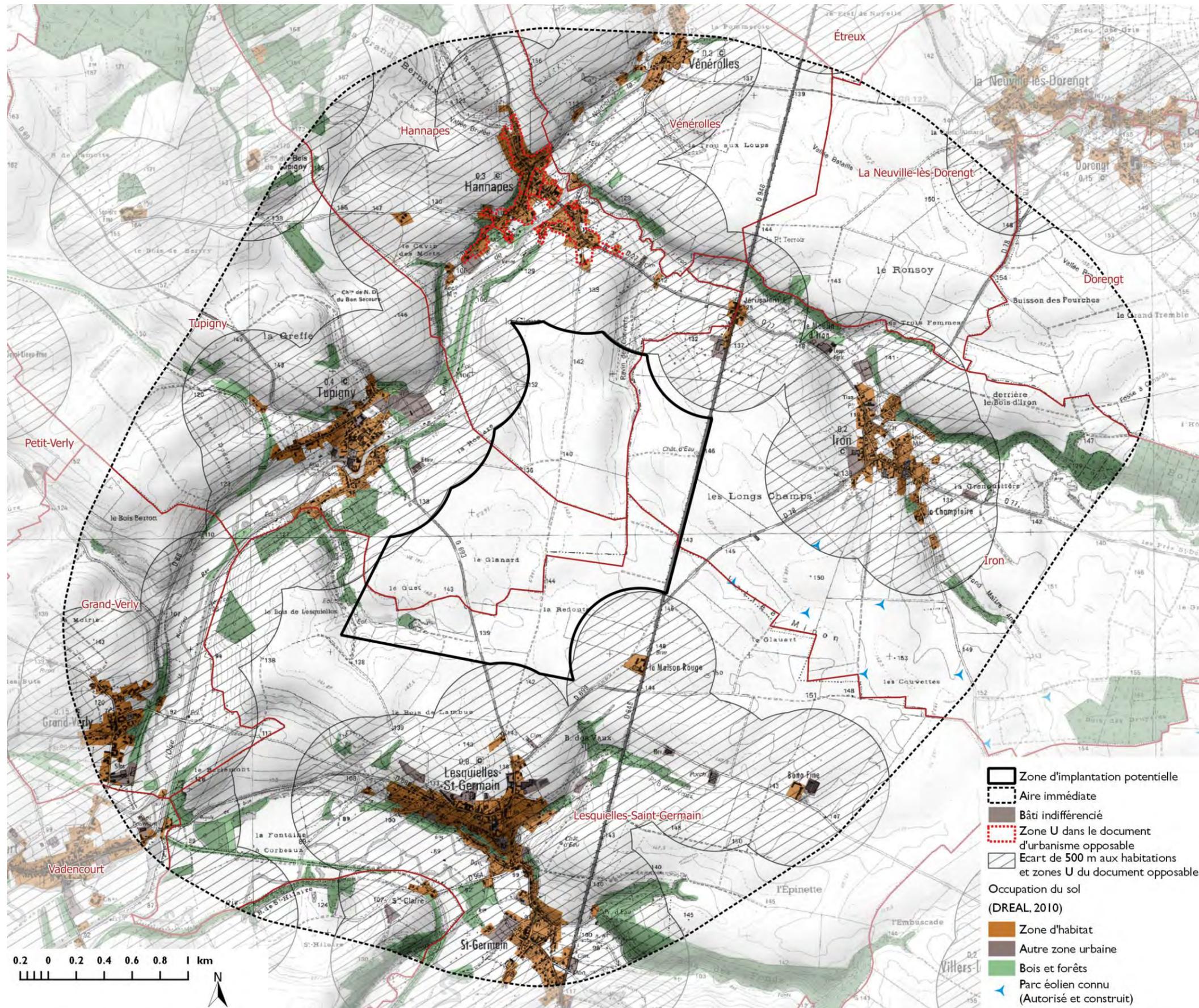
- La délibération du conseil municipal de la commune d'Hannapes en date du 24/02/2017 indique solliciter Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Thiérache Sambre et Oise pour le faire modifier en zonage Ae, secteur agricole où les éoliennes sont autorisées. Ainsi, la révision allégée n°2 du PLU/CC est prescrite le 23/05/2017 qui « s'inscrit dans le cadre de ces objectifs généraux [...] et permettra plus particulièrement [...] sur la commune d'Hannapes, la modification du zonage de la zone agricole en vue de créer un secteur Ae permettant l'installation de parc éolien. » Le projet de la révision allégée n°2 est arrêté le 28/06/2017 à l'unanimité. Ces 3 délibérations sont annexées au dossier (voir Annexe 6 : Délibérations concernant l'urbanisme sur la commune d'Hannapes en page 196).
- La ZIP présente en outre ponctuellement des secteurs de risques aux remontées de nappe (nappe affleurante et aléa de sensibilité forte), ainsi que des éléments de la trame végétale protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

Dans l'aire immédiate, l'habitat de chaque commune est structuré autour d'un bourg principal (parfois sous forme de village-rue) avec de rares hameaux disséminés et quelques fermes isolées.

La ZIP est définie notamment par un écartement d'au moins 500 m des habitations et des zones destinées à l'habitation par le document d'urbanisme opposable en vigueur à la date du dépôt de la demande d'autorisation unique.



Carte 60 du zonage des documents d'urbanisme opposable dans l'aire d'étude immédiate (extrait)



Carte 61 de 500 m autour des habitations et des zones destinées à l'habitation selon les documents d'urbanisme opposables dans l'aire immédiate

Sources : DATAR, 2016 in Etat par commune des POS, PLU et cartes communales (CC) au 31 décembre 2015. DGALN-sudocUH (enquête auprès des DDT(M) et DREAL hors Mayotte), DGCL (communes au 1er janvier 2016). PLUi CC Thiérache Aumale (report d'Hannapes uniquement), MOS 2010 par DREAL, OSM, IGN SCAN25, ADMIN EXPRESS

D.3-7d Servitudes liées à l'eau

Aucun captage d'eau potable déclaré d'utilité publique (DUP) n'est recensé dans la ZIP (voir D.1-2e en page 37). Les périmètres les plus proches sont ceux de : la Source Saint Antoine - Tupigny à environ 250 m (le plus proche), deux Puits Route de Lesquielles sur le versant de Lesquielles-Saint-Germain et le Forage Les Quatre Jallois à Grand-Verly.

D.3-7e Servitudes liées aux monuments historiques (AC1), patrimoniaux ou naturels (AC2)

La ZIP ne présente aucune servitude d'utilité publique relative aux Monuments Historiques (type AC1) ou celle de site patrimonial remarquable ou de site inscrit ou classé (type AC2) (voir le volet paysage et patrimoine dont la Carte 69 du patrimoine protégé autour du projet en page 101). Dans l'aire immédiate à 1.6 km environ au sud-ouest de la ZIP, est présente l'église Saint-Pierre de Grand-Verly, monument historique. Son périmètre de protection ne grève pas la zone d'implantation potentielle.

D.3-7f Potentiel archéologique

Les communes du projet ne bénéficient pas de carte de prescription archéologique. Les pôles archéologiques identifiés les plus proches sont Vadencourt et Guise [source. Ministère de la Culture <http://atlas.patrimoines.culture.fr>]. L'enjeu en termes d'archéologie paraît faible dans la ZIP mais conformément au courrier d'information du Service Régional de l'Archéologie du 6 mars 2017, le site pourra faire l'objet de prescriptions archéologiques.

D.3-7g Servitudes liées au domaine routier (EL7)

Des servitudes de recul liées au code de l'urbanisme sont requises pour les routes à grande circulation. En effet, en dehors des espaces urbanisés des communes, l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme impose un recul des constructions de 100 m de part et d'autre de l'axe du réseau d'autoroutes et voies express et de 75 m des axes des autres routes classées à grande circulation, c'est-à-dire les routes nationales et autres voies fixées par décret. Aucun axe de ce type n'est présent dans la ZIP et ses abords immédiats.

Par ailleurs, le règlement de voirie départementale en vigueur du Conseil général de l'Aisne ne définit aucune servitude de recul pour l'implantation d'éoliennes à proximité de son réseau. C'est l'étude de dangers qui définira la distance des éoliennes aux routes.

D.3-7h Servitudes liées aux canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)

La canalisation enterrée de gaz haute pression BOUE-LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN (GUISE) de diamètre nominal (DN) 100 et de pression maximale de service (PMS) de 67.7 bar se situe à plus de 400 m de la ZIP, à l'est de la RD946 (présentation en page 82). Les servitudes induites ne concernent pas la zone d'implantation potentielle.

Les canalisations de transport de gaz et installation de stockage souterrain de gaz induisent des servitudes (d'appui, d'ancrage, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres) résultant de l'établissement à demeure de canalisations de transports ou de distribution de gaz (type I3), et ce pour une bande de 6 m dans laquelle aucune modification de profil de terrain, construction (bâtiment ou voirie), plantation d'arbres ou d'arbustes n'est procédée, ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur (conventions de servitudes).

D.3-7i Servitudes électriques (I4)

La zone d'implantation potentielle n'est traversée par aucune ligne électrique très haute-tension (225 ou 400 kV) (voir chapitre D.3-4e en page 83).

L'Arrêté Technique Interministériel du 17 mai 2001, fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, n'envisage pas de distance d'éloignement entre les éoliennes et les ouvrages électriques. En outre, la loi Grenelle 2 stipule qu'aucune contrainte d'éloignement ne peut s'appliquer aux éoliennes vis-à-vis des lignes électriques au regard du faible danger de chute ou de projection de matériaux (cela se matérialise dans l'arrêté du 26 août 2011).

D.3-7j Servitudes liées au plan de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)

L'aire d'étude immédiate est concernée par les plans des risques naturels suivants (voir chapitre D.1-3b en page 38) :

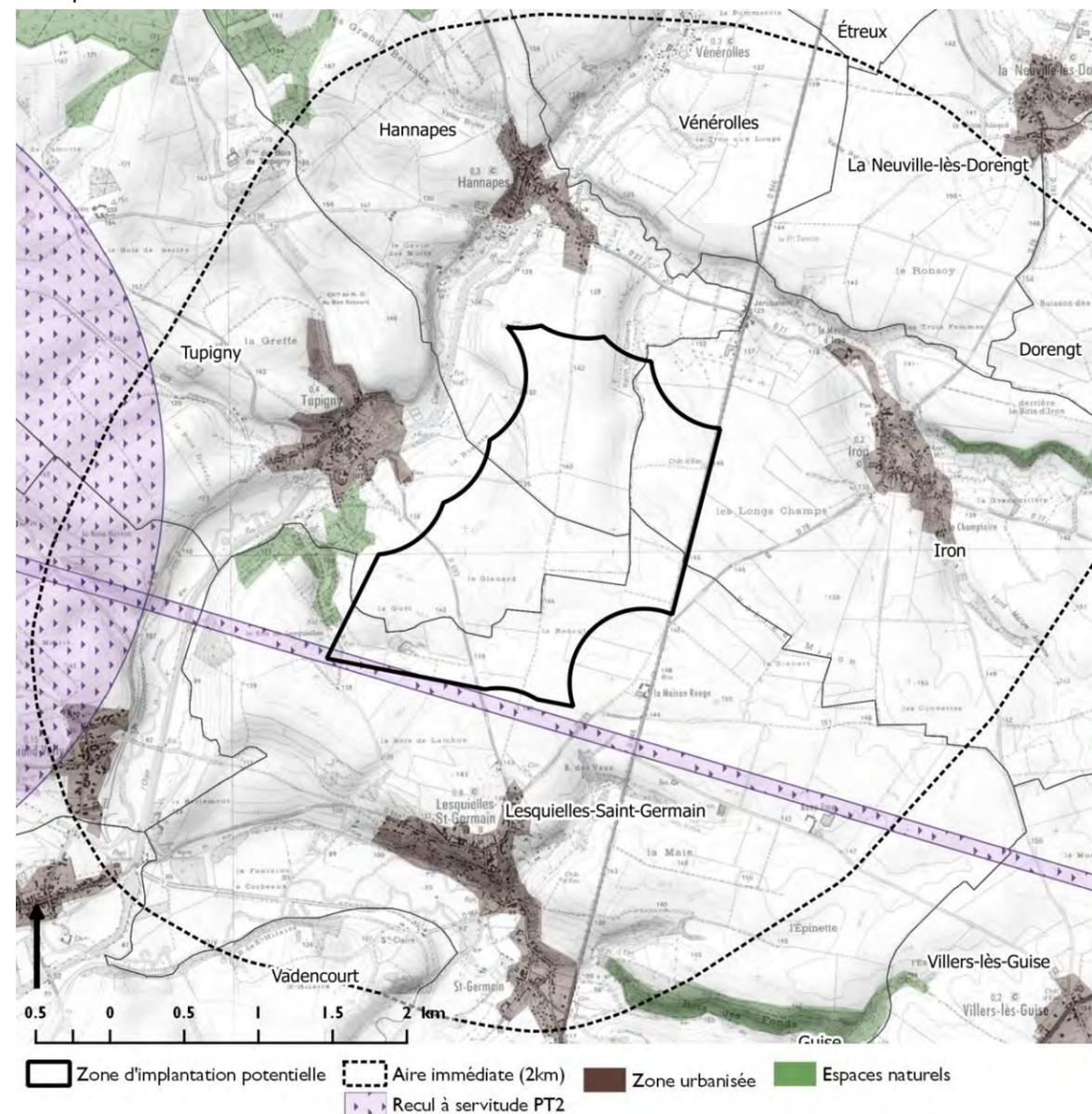
- Plan de Prévention du Risque naturel Inondation de la Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton, prescrit le 12/01/2001 et approuvé le 09/07/2010, sur les communes de Lesquielles-Saint-Germain, Vadencourt, Grand-Verly ;
- Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation et de coulées de boues de la Vallée de l'Oise entre Aisonville-et-Bernoville et Mondrepuis prescrit le 13/09/2004 et approuvé le 27/01/2015, sur les communes de Dorengt, Hannapes, Iron, La Neuville-lès-Dorengt, Tupigny, Vénérolles.

La ZIP est ainsi éloignée des zonages de risques de débordement de cours, limités aux fonds de vallée, à plus de 300 m à minima. Elle est également exempte en grande majorité de zonage pour risque de ruissellement hormis au nord dans le ravin des Convertis en amont de l'Iron, et à la marge d'un talweg en amont du Noirrieu.

La zone d'implantation potentielle n'est pas impactée par une servitude inondation, mais très localement par des aléas faibles et encore plus marginalement forts pour des ruissellements dans les deux talwegs marqués en direction d'Hannapes.

D.3-7k Servitudes de télécommunications (PT)

Selon l'ANFR 2017, une station de télécommunication et deux faisceaux hertziens de télécommunication sous servitude sont identifiées à proximité de la ZIP dans les communes de l'aire immédiate :



Sources : IGN BDAI75, IGN Routes 500, SCAN25 MOS Région Picardie 2010, OSM, ANFR 2017
Carte 62 des servitudes hertziennes dans l'aire d'étude immédiate

- La station de GROUGIS/MARCHAVENNE (n°ANFR 0020570002) du ministère de La Défense, à plus de 3 km de la ZIP, avec une servitude PT1 qui concerne Grougis, Vadencourt et Petit-Verly, et une servitude PT2 qui concerne Grougis, Mennevret, Seboncourt, Tupigny, Vadencourt, Grand-Verly et Petit-Verly et donc ne concerne pas la ZIP ;
- Le faisceau hertzien entre GROUGIS (n°ANFR 0020130006) et LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA (n°ANFR 0020130005) sous servitude PT2LH grévant notamment une partie des communes de Autrepes, La Bouteille, Chigny, Englancourt, Etreaupont, Fontaine-Les-Vervins, Lesquielles-Saint-Germain, Malzy, Marly-Gomont, Monceau-